Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

ENQUETE PUBLIQUE

Ayant pour objet

La Demande d'Autorisation Environnementale "IOTA"

Portant sur la « restauration Hydraulique, Écologique et Paysagère de la Branche de Croix »
Sur le territoire des communes de Wasquehal, Villeneuve d'Ascq et Croix

ANNEXE au RAPPORT
Procès-verbal des observations
et mémoire en réponse

Commissaire enquêteur : Philippe VERPLANCKE

Décision n°E20000113/59 du 21 Décembre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
des observations et propositions du public recueillies à l'occasion de l'enquête publique relative à la demande **d'Autorisation Environnementale "IOTA"**
Portant sur la « restauration Hydraulique, Écologique et Paysagère de la Branche de Croix »
sur le territoire des communes de Wasquehal, Villeneuve d'Ascq et Croix

Références :

- Vu la décision n° E20000113/59 du 21 décembre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille,
- Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2021 pour le Préfet et par délégation, la Responsable du Service Eau Nature et Territoires, Madame Isabelle DORESSE,

Procès-verbal de synthèse des observations.

Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la Métropole Européenne de Lille, ou par délégation le Chef de projet Monsieur Bruno HAUSSE,

L'enquête publique ayant pour objet le projet relatif à la demande d'Autorisation Environnementale "IOTA" portant sur la restauration hydraulique, écologique et paysagère de la Branche de Croix sur les communes de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal s'est terminée le mardi 16 mars 2021 sans incident particulier. Si l'intérêt de la population s'est révélé plus ou moins important, comme le démontrent les statistiques sur le site internet (842 visites), la participation du public reste néanmoins très modeste.

Devant le nombre relativement faible d'intervention recueillis (98 significatives), relatives au respect des îlots de fraicheur tant au long de la branche de Croix qu'autour des zones à dominante humide, aux aménagements du bras rénové ainsi qu'une égalité de traitement du projet concernant la réalisation de modes doux sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche. Il n'est pas paru opportun de synthétiser les problématiques apparues au cours de cette enquête.

Merci de bien vouloir, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, me transmettre, sous 15 jours, soit avant le 02 avril 2021, délai de rigueur, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacun des questionnements exprimés et sous forme de fichier informatique, format « Word », suivant la procédure qui est définie en préambule méthodologique à ce document.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Pour le Maître d'Ouvrage	Le commissaire enquêteur
Monsieur Damien CASTELAIN Et par délégation, Le Chef de projet Monsieur Bruno HAUSSE Pris connaissance	Monsieur Philippe VERPLANCKE Remis et commenté

1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Ce procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public relatif à la demande d'autorisation environnementale "IOTA" portant sur la restauration hydraulique, écologique et paysagère de la Branche de Croix sur les communes de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal, abordera successivement l'analyse quantitative puis qualitative des observations et propositions du public, puis les avis des personnes notifiées.

Le mémoire en réponse comportera les réponses aux questions ou demandes exprimées en caractères italiques gras soulignés.

2. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

a) Analyse quantitative

(75) observations ont été reportées sur d'une part le registre dématérialisé et (23) sur les registres mis à la disposition du public : (mairie de Croix (15), Villeneuve d'Ascq (0) et Wasquehal (8).

On constate que les observations et propositions se sont réparties de la manière suivante :

- (23.50%) sur le registre mis à disposition du public en mairie de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal en sachant que la commune de Villeneuve d'Ascq a remis, après la clôture de la procédure de contribution publique, un registre vierge de toute observation.
- (76.50%) sur le registre dématérialisé,

Si le nombre d'opinions exprimées s'avère assez modeste, l'intérêt de la population s'est par contre révélé plus important comme le démontrent les statistiques constatées sur le site internet dédié, notamment en ce qui concerne le nombre de documents téléchargés (532), et (287) le nombre de visionnages, alors que le nombre de visites

en mairie pour consulter le dossier ou déposer des observations et propositions s'est élevé à (17) dont (6) visites hors permanence.

Le nombre de visiteurs est équivalent à un peu moins de (0.80%) de la population des 3 communes (106.000 habitants environ).

On observe après analyse des observations, que la participation du public est plus forte sur les communes de Croix et Wasquehal qui représente environ (1.95%) pour (43000 habitants environ).

Le tableau ci-dessous indique le résumé des statistiques constaté par document mis à la disposition du public sur le site relatif à l'enquête.

Statistiques	Résumé	
Nombre de visiteurs	**842**	
Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête	**Téléchargement : 532 ; Visionnages : 287**	
Nombre d'observations déposées	**98**	
Document du dossier de l'enquête	**Téléchargements**	**Visionnages**
Arrêté d'ouverture d'enquête	12	26
Avis d'enquête publique	11	17
Dossier demande d'autorisation	509	244
Totaux	**532**	**287**

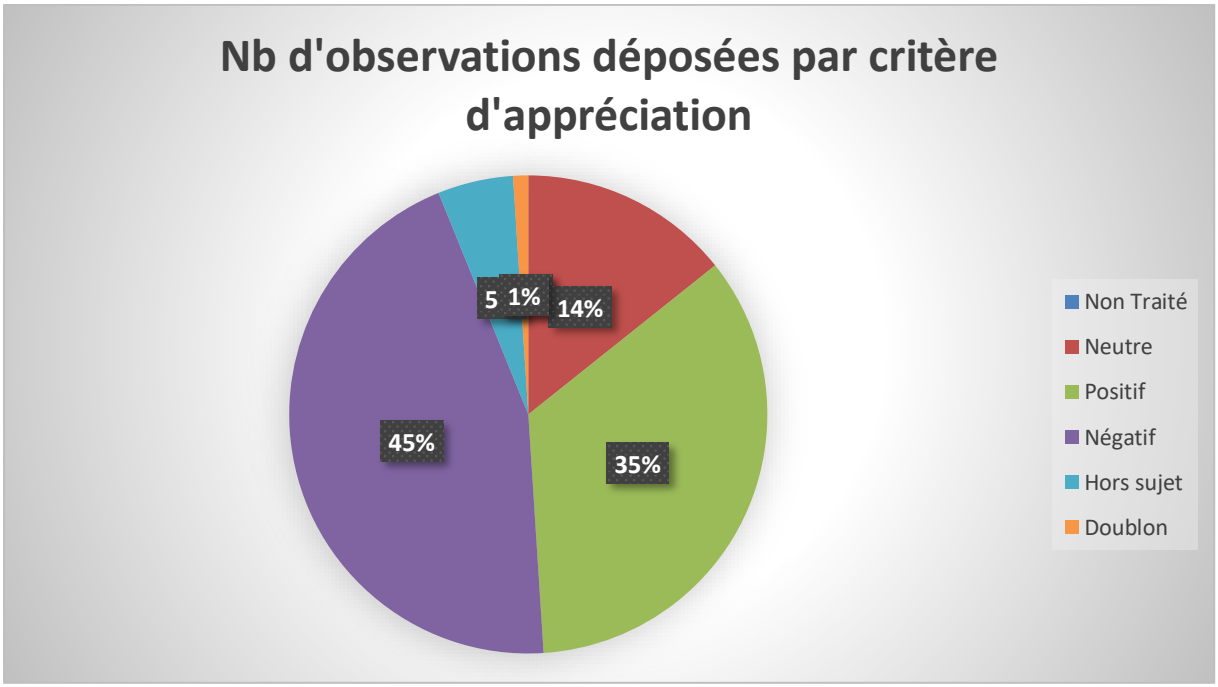

b) Analyse qualitative :

Chaque observation et proposition sont annexées intégralement à ce procès-verbal.

- 15 observations concernent l'association "Faisons Wasquehal Ensemble",
- 20 observations concernent les associations "Avenue du Général Leclerc" à Croix ainsi que "l'ASL les Contemporaines".

Les observations et propositions ont été résumées ci-après :

1- Une attention particulière doit être portée au niveau de la plantation d'arbres (ombre et fraicheur aux piétons et cyclistes), le paysagement envisagé doit respecter et conforter les actuels îlots de fraicheur tant au long de la Branche de Croix qu'autour des zones à dominante humide,

2- Garantie du bon fonctionnement des ouvrages après travaux,

3- Existe-t-il une garantie décennale après travaux,

4- Le projet a-t-il l'ambition d'établir à terme un "parc de la Marque" comme le parc de la Deûle,

5- Le projet a-t-il vocation à terme de devenir un projet immobilier, une urbanisation progressive,

6- Aménagement du projet, est-il prévu :

- Des espaces dédiés aux pécheurs,
- Des abris à oiseaux, à chauve-souris, des grenouilles, etc…,
- Une signalétique soignée sur les berges,
- Création d'une base nautique,
- Un parcours éducatif,
- L'éclairage du parcours,

7- Des questions et propositions plus personnels concernant le Club Hippique : qu'elles sont les engagements pris par la MEL si le Club cède une partie de terrain pour les travaux,

8- Est-il prévu de : construire un pont léger qui passe d'une rive à l'autre, un projet d'ouverture de la voie verte vers la gare de Croix/Wasquehal par l'impasse du pétrole,

9- Le projet doit pouvoir prendre en compte le développement et la diversification des modes de déplacement, particulièrement les deux-roues et modes doux, ainsi que les attentes de la population pour les déplacements piétons et la pratique sportive, et plus largement les aménités potentielles.

10- Ne peut-on pas envisager également d'aménager la rive gauche du bras rénové sur toute la longueur, car à priori, la rive droite ne ferait que 3m de large ; insuffisant pour que (piétons, cyclistes et chevaux) y circulent correctement.

11- La majorité des personnes qui s'est exprimée se dit mal informée du projet par leur municipalité et de ce fait souhaite une réunion publique organisée par la MEL.

12- Les personnes qui se sont exprimées ont souhaité que le dossier dans sa partie la plus technique, soit accompagné d'un lexique afin d'être compris par les non-initiés.

13- Les personnes résidents avenue du Général Leclerc à Croix ont plusieurs craintes à formuler : les inondations, avec l'ouverture de la Marque (aujourd'hui canalisée) ; l'environnement (les arbres coupés au bout de l'avenue) et la sécurité (avec la mise en place d'un chemin piétons). De ce fait, concernant la sécurité, les riverains souhaitent sur la partie mitoyenne du projet et de l'avenue du général Leclerc à Croix l'aménagement d'une clôture solide et hermétique

14- Il me semble également intéressant d'étudier d'ores et déjà la faisabilité d'un accès à la gare SNCF par l'impasse du pétrole, l'usage du réseau ferré ne pouvant que se développer à l'avenir. Cela permettrait également d'éviter aux cyclistes et piétons le délicat passage sous le pont de la rue de la Gare.

3. LES AVIS DES PERSONNES NOTIFIEES :

- 3 notifications ont été envoyées le 12 octobre 2020 pour avis à :

- 2 réponses reçues dont (1 avis favorable et 1avis favorable avec réserves) ;

Les notifications :

- Monsieur le Président du SAGE « Marque-Deûle », conformément à l'article R.181-22 du code de l'environnement 2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 cedex, 59800 Lille ;
- Monsieur le Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 7-9 chemin des croix- BP 50019 – 59530 Le Quesnoy ;
- Monsieur le Chef de Service Départemental du Nord de l'Office Français de la Biodiversité, 62, boulevard de Belfort 59000 Lille ;

a. Avis du SAGE Marque Deûle du 25 novembre 2020 ; date de réception indiquée sur le document (avis favorable) :

Le projet présenté appelle les remarques suivantes de la part du SAGE Marque Deûle :

Le projet répond aux objectifs du SAGE Marque-Deûle ainsi que les sollicitations reçues durant l'enquête publique d'approbation de celui-ci.

b. Avis de la Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique ; date de réception indiquée sur le document (avis favorable sous réserve) :

Après examen, nous émettons **un avis favorable au présent projet, sous réserve de la prise en compte des éléments repris ci-après** :

- La suppression du seuil à la confluence avec le Port du Dragon prévu dans le projet permettrait la colonisation de l'espèce (anguilles) vers l'amont du bassin ;
- Le plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources Piscicoles (PDPG), cité p.193 du dossier, ne correspond pas au département du Nord ;

Ils ont souhaité de ce fait, apporter des compléments sur la faune piscicole en place, notamment sur la présence avérée de la loche d'étang, que ce soit par des méthodes d'inventaire conventionnels (pêche électrique, nasses) que ADNe en 2017.

c. Avis de l'Office Français de la Biodiversité :

Pas d'avis en retour.

4. L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :

Décision du 29 juillet 2019 après examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement :
Le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Conformément au IV de l'article R.122-3 du code de l'environnement, la décision de l'Autorité Environnementale sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts de France.

Annexe au Procès-verbal et Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

relatifs à l'enquête publique de la demande d'Autorisation Environnementale "IOTA"
Portant sur la restauration hydraulique, écologique et paysagère de la Branche de Croix sur les communes de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal

Préambule

La Direction départementale des territoires et de la mer a mené, conformément aux dispositions du Code de l'environnement une enquête publique, relative à la demande d'Autorisation Environnementale "IOTA", déposée par la Métropole Européenne de Lille. Le projet porte sur la restauration hydraulique, écologique et paysagère de la

Branche de Croix sur le territoire des communes de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal. L'enquête s'est produite du lundi 22 février au mardi 16 mars 2021.

Cinq permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur, Monsieur Philippe VERPLANCKE et se sont déroulées comme suit :

- Le lundi 22 février 2021 de 9heures 00 à 12heures 00 (en mairie de Wasquehal) ;
- Le vendredi 26 février 2021 de 14heures 00 à 17heures 00 (permanence téléphonique) ;
- Le vendredi 05 mars 2021 de 14heures 30 à 17heures 30 (en mairie de Villeneuve d'Ascq) ;
- Le mercredi 10 mars 2021 de 9heures 00 à 12heures 00 (permanence téléphonique) ;
- Le mardi 16 mars 2021 de 14heures 30 à 17heures 30 (en mairie de Croix).

Ce dossier a pour but d'apporter les réponses aux observations et demandes de précisions, dont le procès-verbal de synthèse a été transmis par le Commissaire enquêteur, le jeudi 18 mars 2021 par e-mail et explication par téléphone à Monsieur Bruno HAUSSE de la MEL, en application de l'article R.123-18 du Code de l'environnement.

Il reprend les questions du Procès-verbal de synthèse, des observations du public ainsi que la synthèse des avis des personnes publiques notifiées,).

Les observations et propositions sont numérotées par ordre chronologique quel que soit le registre utilisé, mis à disposition du public à la mairie de Croix, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal ou dématérialisé (DEMAT). Toutes les observations ont été reportées sur le registre dématérialisé.

Pour cette enquête, nous comptabilisons au total, 842 visiteurs sur le site et 98 observations.

Observations / propositions du public et réponses du Maitre d'ouvrage

Observation N° 1 : (DEMAT 1) déposée le 22/02/2021 à 13h36.
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public ; **(Avis défavorable),**
Par Monsieur Bernard De Veylder (particulier) : à pris connaissance du projet.

Observation N° 2 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 9h00,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 16h14 ; (doublon avec l'obs n°29), **(Avis favorable)**

Par Monsieur Van Doosselaere (particulier) : a pris connaissance du projet et il s'est informé de l'évolution de celui-ci.

Participation dans le cadre des travaux du Conseil de Quartier du Centre.
Globalement avis favorable au projet.

Observation N° 3 :(DEMAT 2) déposée le 22/02/2021 à 16h40.
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Madame Marité Lecouturier (particulier),

Question :

1- Elle souhaite, dans le cadre des déplacements doux, qu'une attention particulière soit portée à la plantation IMPORTANTE d'arbres pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux piétons.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d ;

Observation N° 4 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 9h45,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 16h28. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Monsieur Motte (particulier): a pris connaissance du projet, et il s'est informé de l'évolution de celui-ci.

Avis favorable au niveau global, mais le projet peut-être sensiblement amélioré, et sous réserve de lecture du projet, dont j'ai pris connaissance ce matin.

Questions :

1- Quelles sont les garanties du bon fonctionnement des ouvrages et du système, (souhaite une contre-expertise du projet) ;

2- Y a-t-il des assurances de fin de travaux prévus pour ce projet (type décennale) ;

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 74/78 au paragraphe 2/b (Ouvrages et génie civil) ;

Observation N°5 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 10h27,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 16h44. **(Avis défavorable)**
(Idem avec l'obs n°1),

Par Monsieur Bernard Deveylder (particulier): a pris connaissance du projet ; et il s'est informé de l'évolution de celui-ci.
En l'état actuel de mes connaissances, je formule un avis très réservé sur ce projet.

Questions :

1- S'agit-il de rétablir dans la plénitude de ses fonctions une trame verte et bleue identifiée, ayant l'ambition d'établir à terme un "parc de la Marque "comme il y a un "parc de la Deûle" ;

2- S'agit-il d'un projet de « viabilisation » dans l'attente d'un projet immobilier qui renforcerait encore l'artificialisation des sols ?

D'un point de vue hydrologique :

1- Quel serait l'impact sur le lit majeur de la Marque de la connexion avec la Branche de Croix, qui, selon nos informations, n'a jamais existé, la partie terminale d'environ 300 mètres à l'Est du pont du Breucq (route D24, rue du Professeur Perrin à Croix), qui longeait la rue Le Nôtre à Croix ayant été comblé dans les années 1960 ?

2- Il me semble nécessaire de restaurer la zone à dominante humide de 10ha, en la dépolluant : ce site est en effet fortement pollué.

D'un point de vue écologique :

1- Ce Monsieur souhaite connaître l'inventaire de la Biodiversité qui a été réalisé aux abords de la Branche de Croix avant travaux ?

D'un point de vue paysager :

1- La "voie verte" cyclable entre le centre de Wasquehal et la rue Perrin doit être confortée et prolongée vers le Parc Barbieux ;

2- Après sa remise en état, la zone à dominante humide située entre les bâtiments en friche de l'Avenue JP Sartre à Wasquehal et la rue Perrin à Croix devrait devenir un espace naturel aménagé et protégé, accessible aux visiteurs, "poumon vert" et îlot de fraicheur en cœur d'agglomération.

3- Je pense qu'il est en revanche cohérent de construire sur les espaces bâtis des dépôts situés avenue Jean-Paul Sartre à Wasquehal, pour répondre notamment aux besoins de la Métropole en logements sociaux, sous réserve d'un paysagement valorisant la nature environnante, et d'une gestion des eaux pluviales au plus près, dans le principe "éviter, réduire, anticiper".

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 73/78 paragraphe 2/b (Faune flore) ; page 75/78 paragraphe 3/a ;

Observation N°6 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 11h01,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 16h51. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Monsieur Benoit Trimarche (particulier) : a pris connaissance du projet.

Observation N°7 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 11h30,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 16h55. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Messieurs Delobel et Delguste (élus) : ont pris connaissance du projet.

Observation N°8 : déposée sur le registre papier le 22/02/2021 à 11h50,
Reportée sur le registre dématérialisé le 22/02/2021 à 17h01. **(Avis favorable)**

Par Jean-Christian Fays : a pris connaissance du projet.

Observation N°9 : (DEMAT 3) déposée le 22/02/2021 à 21h08.
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Anonyme

Question :

1- Je propose de disposer des espaces dédiés aux pécheurs ainsi que des endroits où les oiseaux pourraient installer des nids sur l'eau un peu comme sur les lacs du parc du héron de v d'Ascq.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/c ;

Observation N°10 : (DEMAT 4) déposée le 25/02/2021 à 06h42
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Hors sujet),**

Par Anonyme

La rue Jean Jaurès est déjà saturée matin et soir pour traverser l'avenue de Flandre, avec ce qui se construit à Croix cela ne va pas s'améliorer, donc urbaniser en plus n'est plus réaliste sans grand plan de circulation pour rejoindre l'autoroute.

Question :

1- Est-il prévu In fine, un ou plusieurs projets immobiliers ? si c'est le cas, il est souhaitable que ce projet soit accessible à une population jeune avec un prix de vente au m2 abordable.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 3/a ;

Observation N°11 : (DEMAT 5) déposée le 25/02/2021 à 16h11
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Laurent Delobel (particulier)

Projet très intéressant, qui permet de ramener de la nature au plus près.

Questions :

1- Les analyses montrent que les produits de dragage ne sont pas dangereux. Plutôt que les transporter par camion, n'est-il pas possible de remblayer les zones hyper polluées marques h1/zdh3 au PLU ? Cela permettrait de neutraliser ces zones et d'envisager de les rendre accessibles dans un éventuel futur.

2- Le cheminement piéton (profil 1à3) sera-t-il ouvert au public dans l'enceinte du centre équestre ?

3- Est-t-il prévu une connexion piétonne avec le bois de Warwamme en lien avec cet aménagement ?

4- Les zones remises en eau vont vite constituer un territoire de chasse pour les chiroptères. Des aménagements sont-t-ils prévus pour les accueillir ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 74/78 au paragraphe 2/c (Evacuation des terres et sédiments pollués), page 75/78 au paragraphe 2/d (Ecologique**) ;** page 77/78 au paragraphe 3/e;

Observation N°12 : (DEMAT 6) déposée le 26/02/2021 à 21h57
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public.

Par Angélique Blary (particulier) **(Avis favorable)**

J'ai hâte que ce projet se concrétise ! la plupart de mes remarques et mes questions citées ci-dessous seront sans doute pour le temps 2 après la livraison du chantier, mais je profite du registre pour proposer mes idées.

L'étude a l'air très détaillée (photos, plan, analyses etc) mais finalement je trouve qu'il est difficile de se projeter sur les aménagements qui seront faits.

Le projet a avant tout un objectif écologique (amélioration de la qualité et du débit d'eau notamment) ce qui est très bien, nous avons besoin de verdure et de naturel. Mais cela manque de détails à mon sens ;

Questions :

1- Y-aura-t-il des abris à oiseaux, à chauves-souris ?…

2- Des points d'observations (type jumelles fixes grossissantes, voir cabane d'observation) ? des ruches ? des hôtels à insectes ? ;

3- Est-ce qu'une dimension pédagogique est prévue (via des affiches voire des petits jeux/devinettes) ? ;

4- Est-ce qu'éventuellement des projets de plantations avec les écoles pourraient être possibles ? voire des visites guidées pour apprendre à observer la nature qui nous entoure ;

5- Comment s'assurer que les activités nautiques qui pourraient être proposées ne perturbent pas la faune ? ;

6- Concernant l'aménagement de l'espace, les voies seront-elles bien praticables facilement par des poussettes et fauteuils roulants ? Les voies seront-elles assez larges pour pouvoir se croiser sans difficultés ? À la fois à pieds mais aussi en vélo par exemple ;

7- Y aura-t-il des bancs en quantité suffisantes pour permettre aux personnes à mobilité réduite, femmes enceintes etc.. de se "lancer" dans une longue balade sans crainte de se fatiguer sans lieux de repos ? ;

8- Des tables de pique-nique seront-elles prévues ? ;

9- Concernant la propreté et la sécurité : y-aura-t-il des poubelles en quantité suffisante et régulièrement vidées pour éviter de gâcher tous les efforts qui auront été faits ? ;

10-Les chemins seront ils éclairés de façon suffisante tout en limitant les nuisances lumineuses (détecteur de mouvement ?) ;

11-Des installations pourront-elles être prévues pour donner des "surprises" qui invitent à la détente (par exemple structure qui produiraient de la musique avec le vent, l'eau…. Exemple orgue musical à vagues situé à Zadar en Croatie.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphes 1/b et 1/c, page 75/78 paragraphe 2/d (Ecologique), paragraphe 2/d (Pédagogique) ;

Observation N°13 : (DEMAT 7) déposée le 27/02/2021 à 10h49 par Email et ensuite transférée dans le registre démat .
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Hors sujet),**

Par Véronique Boudringhien (particulier),

Je lis dans Nord Eclair le réaménagement du site 3 suisse. Au lieu de construire des logements pour la plupart dégradant le paysage,

Question :

1- Pourquoi ne pas penser à la SPA de Roubaix et ces pauvres animaux vivant dans des conditions abominables et qui cherchent depuis des lustres de nouveaux locaux ! merci pour eux d'y penser.

Observation N°14 : (DEMAT 8) déposée le 27/02/2021 à 18h23
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Anonyme

Je trouve ce projet fantastique pour créer une nouvelle voie verte très agréable pour les habitants de Croix, Wasquehal et Villeneuve d'Ascq.

Questions et propositions :

1- Je souhaiterais que la signalétique sur les voies sur berge et dans les communes concernées soit particulièrement soignée pour guider les promeneurs.

2- Autre suggestion, pourquoi ne pas créer une base nautique à Wasquehal qui permettrait de profiter de vrais loisirs aquatiques toute l'année ?

3- J'aimerais également une présence humaine type associative environnementale pour répondre aux questions des promeneurs sur faune, flore et histoire des quartiers.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 2/d (Pédagogique) ;

Observation N°15 : (DEMAT 9) déposée le 28/02/2021 à 18h10 par Email et ensuite transférée dans le registre démat.

Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Benjamin Angremy (particulier)

Le projet de réhabilitation est top.

Question :

1- Est-il prévu d'introduire des grenouilles dans les nouveaux plans d'eau ?

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 2/d (Ecologique) ;

Observation N°16 : (DEMAT 10) déposée le 28/02/2021 à 19h05
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Jean Michel Dewailly

J'ai pris connaissance avec intérêt du projet concernant " la restauration de la Branche de Croix". Le dossier très complet permet d'espérer qu'il débouchera sur un aménagement réussi autant que mérité.
Je me permets quelques observations, que m'autorise, je crois, mon passé d'enseignant-chercheur géographe à l'Université de Lille et les travaux que j'ai effectué, il y a quelques décennies, sur le thème des espaces verts et de loisirs dans notre région en particulier stratégie pour une meilleur maîtrise du milieu urbain et perspectives pour l'amélioration de la qualité de la vie dans la Métropole Lilloise", étude réalisée en 1992 avec ma collègue Isabelle Roussel pour l'Agence de développement et d'Urbanisme de la Métropole, 209p..., ainsi que " la mise en valeur des voies navigables du Nord-Pas de Calais pour le tourisme et les loisirs", étude pour le Ministère de l'Equipement-Direction régionale de la navigation du Nord-Pas-de-Calais et le Secrétariat d'Etat au tourisme – Service d'Etude et d'Aménagement Touristique du Littoral .

Questions et propositions :

1- Le parc suscité par ce projet semble devoir entraîner une "urbanisation progressive" (carte p.230). Jusqu'où ira la "progression" ? Il importe de fixer des limites assez basses à cette progression, sous peine que les objectifs "écologiques et paysager" ne soient dénaturés par une pression urbaine directe et trop forte ;

2- On peut espérer que seront préservés et valorisés quelques témoins d'archéologie industrielle de cette branche, où l'on voit encore quelques anciens quais d'usines, et dont il ne faut pas oublier qu'elle se dirigeait vers le parc Barbieux par où elle aurait dû, selon les plans initiaux, rejoindre l'actuel bd Gambetta à Roubaix et la partie aval du canal de Roubaix ;

3- Il conviendrait que cette Branche rénovée puisse être valorisée par une utilisation de loisirs "Verts et Bleus" plus conséquente qu'actuellement.

On se désole un peu de voir le canal de Roubaix aussi peu utilisé pour la récréation urbaine sur l'eau. Actuellement, sauf erreur, l'écluse du Sartel est même condamnée, et la navigation entre Marque et Escaut est impossible. C'est un atout sacrifié tant dans l'offre locale de tourisme et loisirs que dans l'image de la Métropole Européenne de Lille.

En résumé, si la branche de Croix n'est considérée que pour son intérêt "hydraulique, écologique et paysager", c'est déjà un pas en avant appréciable. Mais on pourrait espérer que ce projet dessine quelques pistes d'intérêt socio-économique, dans une réflexion de développement durable et intégré. Peut-être suivront-elles.

Satisfait de constater que les idées d'il y a 30 à 40 ans semblent devoir aboutir, après un approfondissement indispensable et bienvenu, je donne cependant un avis favorable à ce projet.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 73/78 au paragraphe 1/g, page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique) et 3/a ;

Observation N°17 : (DEMAT 11) déposée le 03/03/2021 à 16h49
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable)**

Par Christian Lefebvre (Particulier),

Tout à fait favorable à ce projet ;

Pas de question.

Observation N° 18 : : déposée sur le registre papier le 03/03/2021 à 17h44,
Reportée sur le registre dématérialisé le 04/03/2021 à 17h47. **(Avis favorable)**

Par Monsieur Roger Demortier (Particulier) : à pris connaissance du projet.

Pas de question.

Observation N° 19 (DEMAT 12) déposée le 05/03/2021 à 09h24 par Email et ensuite transférée dans le registre démat le 05/03/21 à 14h50 **(Pas d'avis exprimé),**
pas de report dans le registre papier mis à disposition du public

Par Marie-Claudine Morlion et Lionel Franchomme (Gérants SCI Club Hippique de Roubaix)

Courrier à l'attention de Monsieur Hausse (suivi du dossier de la MEL) et copie à Monsieur le Commissaire enquêteur, (courrier envoyé à la mairie de Croix au 187 rue Jean Jaurès 59962 à Croix.

Questions :

Pour faire suite à l'avis d'enquête publique parue dans la presse, nous réitérons à nouveau nos demandes exprimées lors de nos dernières rencontres avec les représentants de la MEL les 18 mars 2019 au club et 24 juin 20 avec Monsieur CAUCHE en Mairie de Croix.

Le 18 mars 2019 en présence de : Géraldine DZIERSZINSKI et son adjointe, Nicolas FARVACQUE d'ARTELIA, Pôle hydraulique.

Madame DZIERSZINSKI nous explique que la MEL est prête à étudier tous projets suite à notre proposition qui lui avait été faite le 26 mars 2018 à savoir :

Propositions : Marie-Claudine MORLION, gérante de la SCI, propose de céder le terrain dans l'angle du Poney-club, en sauvegardant bien sûr l'entrée du club privative, et que la MEL s'engage à :

1- Reconstruire toutes les structures comprenant les boxes chevaux et poneys sur une base de 90 boxes, selleries, rond de longe réaménagement de parkings camions et vans etc…sur les terrains mitoyens au club et que la MEL envisage d'acquérir ; cession de terrains aux mètres carrés identiques ou plus.

2- Il est indispensable que tous les boxes soient regroupés pour permettre un travail fonctionnel du personnel.

3- Une clôture privative autour du nouveau périmètre du club pour assurer la sécurité du site et de son fonctionnement.

4- La reconstruction des bâtiments et nouvelles structures devra être terminée avant toute démolition de l'existant pour permettre au club de continuer à fonctionner le plus normalement possible.

5- Perte d'exploitation à calculer en raison d'un préjudice évident durant les travaux.

Madame DZIERSZINSKI nous a mis en relation avec Monsieur COPPE, architecte spécialiste dans la construction de centres équestres pour nous aider dans ce projet.

Le 5 septembre 2019 R.V. à la Maillerie avec Monsieur COPPE, en présence de Monsieur HENNEBELLE, représentant de NODI.

Nous remettons à Monsieur COPPE nos réflexions sur le projet s'il devait y avoir cession de terrains où sont implanté de nombreux bâtiments.

1. Confirmation que tous m² pris sur l'emprise actuelle du club devra nous être restitués. Il est impossible de reconstruire le club sans empiéter sur les terrains mitoyens (zone artisanale et propriété Lefévère).
2. Avant tous travaux envisagés de reconstructions des bâtiments et aires de travail, il faut prévoir l'aménagement des voiries depuis l'avenue Jean Jaurès pour permettre aux engins de rentrer sur la zone.
3. Entrée principale du club à garder.

4. Bâtiments d'exploitation.
5. Boxes : avant la destruction des boxes existants, il est indispensable de reconstruire les nouveaux boxes.
6. Reconstruire des boxes de 3,5 x 3,5 idéalement avec auvents en prévoyant 4 à 5 selleries aménagées avec des armoires de sellerie « propriétaires » + 1 à 2 selleries « manège » aménagées + 1 sellerie « poney » aménagée, toutes bien séparées.
7. Dans chaque boxe : abreuvoir avec robinet d'arrêt, mangeoire et électricité.
8. Salle de pansage et de soins près des blocs de boxes.
9. Aire de douche pour les chevaux alimentée avec l'eau du forage.
10. Toiture avec panneaux solaires.
11. Eclairage extérieur des boxes.
12. Locaux techniques : situés près des boxes dont graineterie, maréchalerie, 2 locaux pour matériel divers (brouettes, fourches etc) et (produits divers) dimensions à déterminer, abri pour tracteurs et « bobkat », local séparé pour matériel de jardinage et de bricolage,
13. Emplacement clos et couvert pour stocker le parc d'obstacles et surtout accessible avec un tracteur avec remorque,
14. Club House : salle d'accueil permettant réunion et repas, cuisine aménagée, réserves matériel et nourriture séparées, cheminée feu de bois à insert, terrasse, en partie recouverte par auvent, suffisamment grande pour réception lors des concours (barbecue en dur) dimensions à déterminer. Chauffage au gaz,
15. Vestiaire et sanitaires : situé près des boxes et du Club-House,
16. Logement de fonction pour le gardiennage avec au rez-de-chaussée un bureau privé pour l'Asso et un autre pour le mandataire.
17. Aires de travail,
18. Carrière à redimensionner pour prévoir un paddock à côté de la carrière pour les concours avec tribunes « public » et tribune « jury »,
19. Manèges 1 manège « instruction chevaux » avec tribune pour concours indoor, 1 manège « propriétaires », 1 manège « poneys » avec tribune pour les parents.
20. En cas de réutilisation des bâtiments existants ils devront être rénovés pare-bottes, réfection des sols et peintures.
21. Rond de longe,
22. Eclairage des aires de travail panneaux solaires sur les manèges.
23. Système d'arrosage des aires de travail il y a actuellement un forage indispensable.

24. Pistes « extérieures » aménagement paysager avec obstacles naturels.
25. Parkings : A définir pour voitures, vans et camions lors des concours,
26. Réserves : pailles, foin, copeaux attention éloignement des bâtiments demandés par les assurances et accessibles par des gros camions de livraison ;
27. Fumière accessible par des gros camions pour évacuation du fumier (emplacement à étudier pour les nuisances éventuelles du voisinage),
28. Silo à grains accessible par des gros camions pour livraisons,
29. Allées et chemin de circulation en macadam et éclairé,
30. Clôture de l'ensemble du site pour sécurité éventuellement chevaux en liberté la nuit. Alarme à installer.
31. Le club restant partie privative du projet de la « Branche de Croix »,
32. Il est important de signaler qu'en 2020, 14 boxes et 2 selleries ont été entièrement rénovés et la carrière de sable refaite à neuf.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/e ;

Observation N°20 : (DEMAT 13) déposée le 06/03/2021 à 11h04
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Patrick Leclercq (Particulier),

Questions :

Pour son plein aboutissement, il me semble que la restauration de la branche de Croix nécessiterait des améliorations complémentaires : pour les cyclistes, rive gauche du bras rénové, et port du dragon.

1- Pour les cyclistes : En particulier rue jean Perrin, en venant du bras restauré il n'y a plus de trajet dédié. Il serait donc nécessaire de faire suivre une piste cyclable autour de la Maillerie.

2- Rive gauche du bras rénové : Pour un « cadre de vie de haute qualité » (objectif du projet) et comme à la Maillerie, des espaces de détente et un cheminement pour la promenade seraient à mettre en place. Cela permettrait par exemple de séparer les piétons et les cyclistes qui empruntent déjà l'autre rive. Cela permettrait surtout une « intégration de la branche dans le tissu urbain » (autre objectif du projet).

3- Il faudrait éviter la convergence dangereuse des trois modes de déplacement au-dessus de la Marque.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 3/b ;

Observation N°21 : (DEMAT 14) déposée le 07/03/2021 à 21h32
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),** (idem avec les obs n°4 et 27),

Par Ignace Motte (Particulier),

Je vous prie de trouver ci joint mes observations sur ce projet que par ailleurs je soutiens :

Questions et propositions :

La cohérence générale du projet est-elle bien en rapport avec les objectifs du plan Bleu ?

1- Pourquoi l'entretien de la Marque Rivière n'est-elle pas traitée ni même évoquée. Elle est dans un état de souffrance qui ne peut que s'aggraver avec la captation d'une partie de son débit pour alimenter la branche de Croix.

2- La construction d'un pont léger qui passe d'une rive à l'autre de la rivière à ce niveau serait une valeur ajoutée pour les riverains.

3- La traversée du club Hippique par l'Est est à peine évoquée alors qu'elle est essentielle pour la conquête de la mise en eau et de la mobilité douce.

4- La construction d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Marque canalisée entre le port du dragon et la confluence sur le canal de Roubaix sur le site Decoyère devrait être inclus dans ce projet d'aménagement des berges de la Branche de Croix.

5- L'éclairage de la voie douce entre les villes est-elle bien prévue dans leur contribution financière ?

6- Nous souhaiterions avoir une réunion publique ouverte aux Wasquehaliens avec les plans de l'implantation actuelle du port et en superposition l'implantation future.

7- L'aménagement des cheminements piétons rive droite et rive gauche doivent être établi partout où cela est possible et particulièrement sur le site UIOM (propriété de la MEL) et sur le site Cornu (compensation de la suppression du pont ? est-ce bien un ouvrage de la SNCF ?).

8- Ouverture ou projet d'ouverture de la voie verte vers la gare de Croix Wasquehal par l'impasse du pétrole. Les habitants de Croix centre et de la Maillerie, comme ceux de Wasquehal auraient un intérêt à avoir un accès facile et naturel vers la gare sur la ligne Tourcoing Roubaix Lille qui pourrait connaitre dans le futur un meilleur flux.

9- Au niveau de la pollution qui se déverserait dans la branche de Croix, nous avons trouvé une information que nous voulons comprendre.

Malgré cette nette amélioration, la fréquence des rejets sera supérieure à 20 déversements par an. Pour atteindre cet objectif de lutte contre la pollution, un bassin de tamponnement de l'ordre de 3500m3 serait nécessaire.
Ce type d'ouvrage spécifique ne peut être inclus dans le projet actuel d'aménagement de la branche de Croix (Mel Avant-projet VMH 2018-044 page 23).
Seule la mise en place d'un bassin d'environ 3500m2 pourrait permettre d'atteindre les objectifs de lutte contre la pollution fixé par la législation. (Mel Avant-projet VMH 2018-044 page 24)
Le projet présenté ne reprend pas ce risque, existe-t-il encore, sinon comment a-t-il été résorbé ?

10- Devant l'enjeu d'un tel projet, (le détournement de la moitié du flux de la marque pour renaturer la branche de Croix) nous voulons avoir des garanties sur le bon fonctionnement des nouvelles installations. Dans le bâtiment, il existe une assurance décennale (même pour les travaux des entreprises les plus prestigieuses), pour les travaux hydrauliques, y a-t-il une garantie de bonne fin ? Un projet de cette ampleur ne nécessite- t-il pas une contre-expertise ?

11- La branche de Croix a souffert d'un manque d'entretien dans le passé, l'investissement de plus de 20 millions nous réjouit. Comment sera entretenue la nouvelle installation hydraulique à l'avenir ? pour quel coût prévisionnel annuel, combien à la charge des villes et de la MEL ? Qui décidera de la répartition de l'eau dans les deux branches de la rivière ?

12- Nous souhaitons que la volonté de préserver des zones humides naturelles et des ilots de nature sur toute l'étendue de l'étude de la branche de Croix et pour les communes de Villeneuve d'Ascq, de Croix et de Wasquehal soit fléchée dès maintenant.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/b, page 73/78 paragraphes 2a et 2b (Pollutions et assainissement), page 74/78 (ouvrages et génie civil), page 75/78 paragraphes 3a et 3b, page 76/78 paragraphes 3c (jonction impasse du Pétrole et gare), (Voie verte en rive droite en aval de Jean Macé) et 3d, page 77/78 paragraphe 3e ;

Observation N°22 : (DEMAT 15) déposée le 08/03/2021 à 12h57
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Europe Ecologie les verts Roubaisis (Association)

Après avoir pris connaissance tardivement - juste au début de l'enquête publique - de l'épais dossier relatif à la restauration de la Branche de Croix, veuillez trouver ci-joint nos observations.

Questions et propositions :

1- Restaurer et dépolluer les zones à dominante humide à proximité de ce secteur de la Marque, et veiller à terme à leur liaison effective avec la rivière, afin de rétablir leurs fonctions, notamment pour limiter les crues.

2- Programmer la restauration et un aménagement léger du lit actuel de la Marque entre le pont rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq et le « Port du Dragon », et mettre en œuvre un entretien régulier de ce secteur.

3- Compléter et actualiser le diagnostic sur la biodiversité et ses écosystèmes, en prenant en compte les zones à dominante humide du secteur.

4- Le paysagement envisagé doit respecter et conforter les actuels îlots de fraîcheur tant au long de la Branche de Croix qu'autour des zones à dominante humide actuellement dégradées, dans une perspective d'adaptation au dérèglement climatique.

5- Le projet doit pouvoir prendre en compte le développement et la diversification des modes de déplacement, particulièrement les deux-roues et modes doux, ainsi que les attentes de la population pour les déplacements piétons et la pratique sportive, et plus largement les aménités potentielles.

6- Replacer dans les documents prospectifs d'aménagement (SCOT, PADD) la restauration de la Branche de Croix dans une vision plus large de renforcement des trames vertes et bleues et corridors écologiques du secteur.

7- Nous souhaitons l'ouverture rapide d'une concertation sur les aménagements paysagers à envisager, tant pour accueillir et protéger la biodiversité que pour les aménagements réservés aux déplacements doux ou aux loisirs.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 73/78 aux paragraphes 2a, et 2b (Faune et flore), page 75/78 au paragraphe 3a, page 76/78 au paragraphe 3d ;

Observation N°23 : (DEMAT 16) déposée le 08/03/2021 à 20h47
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Hors sujet),**

Par Jéremy Coussemaeker (Particulier),

Il fallait faire voter les habitants de MEL, et il faut aussi donner le résultat des scrutins, notamment pour celui concernant ce chantier dernier qui a eu lieu au dernier conseil métropolitains.

Pas de question

Observation N°24 : (DEMAT 17) déposée le 09/03/2021 à 10h48
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Suzette Berton (Particulier)

Risque d'inondation, plus de tranquillité, odeur nauséabonde (surtout en période de forte chaleur).

Pas de question

Observation N°25 : (DEMAT 18) déposée le 10/03/2021 à 10h55
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable en partie),** (idem avec l'obs 20),

Par Patrick Leclercq (Particulier)

Questions et Propositions :

1- Concernant le projet de la Maillerie, les négociations entre les municipalités de Croix, Villeneuve d'Ascq et les promoteurs ont permis de construire des espaces de détente et promenade.

   L'autorisation des travaux relative à la Branche de Croix devrait être donnée sous réserve qu'il en soit de même sur les 2 km de la rive gauche du bras rénové.

2- Je constate qu'il y a peu d'indication dans le projet concernant le trajet des déplacements doux et l'intégration du projet dans le tissu urbain.

3- Je suis favorable au projet relatif à la renaturation naturelle, en revanche, je ne suis pas favorable au projet concernant le cadre de vie et paysage qui a mon sens et plus important que la renaturation de la Marque.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 aux paragraphes 3/a et 3c ;

Observation N°26 : **(DEMAT 19) déposée le 10/03/2021 à 20h12**

Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Jean-Damien Delecourt (Particulier),

Nous sommes favorables au projet aux conditions suivantes :

Questions et propositions :

1- En tant que propriétaire habitant avenue du Général Leclerc, nous vous rappelons que notre avenue est une avenue totalement privée et nous refusons que notre avenue s'intègre dans un projet de maillage doux : pas d'ouverture de l'avenue au passage piétons, ou de vélos, ou de trottinettes, ou de véhicules à moteur thermique ou électrique, pour rejoindre le grand boulevard, avenue de Flandre.

2- Avoir une visu sur la ou les tranches futures du projet au niveau de la zone SUD du secteur.

3- L'ouverture du tronçon 2 tel que nommé dans l'enquête publique, est conditionnée à l'ouverture du tronçon 1 situé au niveau du Club Hippique.

En cas d'ouverture du tronçon 1, nous demandons que le Club Hippique puisse rester sur le site actuel sans qu'il perde 1mètre carré par rapport à la surface dont il dispose actuellement.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 aux paragraphes 3/e et 3f ;

Observation N° 27 : déposée sur le registre papier le 01/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 11/03/2021 à 17h29. **(Avis défavorable),** (idem avec les obs n°4 et 21),

Par Monsieur Ignace Motte,

De nombreux plans méritent des explications, ils évoquent les communes de Croix-Villeneuve d'Ascq et Wasquehal, Y figure un chemin de promenade rive droite et rive gauche qui n'est pas repris dans le dossier de demande d'autorisation, l'emplacement des coupes n'est pas précisé.

Question :
Pourrait-on avoir un plan de l'emprise du futur port du dragon en rapport avec l'emprise actuelle ? A l'échelle du plan.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 73/78 au paragraphe 1/f ; page 75/78 paragraphe 3b ;

Observation N° 28 : déposée sur le registre papier le 04/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 11/03/2021 à 17h37. **(Avis défavorable)**

Par Monsieur Alain Motte,

Dommage de transformer un ancien canal en un maigre fossé.

1- Il faut aménager une promenade de chaque côté du "canal" pour éviter une sur-fréquentation.

2- L'ancien pont délabré de chemin de fer est à préserver : vestige de l'industrialisation et but de la promenade.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 73/78 au paragraphe 1/g ; page 74/78 au paragraphe 2c (l'existant), page 75/78 paragraphe 3b ;

Observation N°29 : (DEMAT 20) déposée le 11/03/2021 à 17h40
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),** (idem avec l'obs n°2),

Par Georges Van Doosselaere (Particulier),

Cette renaturation, attendue depuis longtemps, et accompagnée de la remise à l'air libre de la partie longeant la Maillerie est tout à fait louable. Mais elle suscite néanmoins certaines observations.
• Une enquête publique lancée durant une période de vacances scolaires n'est pas propice à une participation importante. Et il est très regrettable que la consultation sur Wasquehal du commissaire enquêteur a eu lieu le jour même de la mise à disposition du dossier de l'enquête ce qui n'a pas permis d'en prendre connaissance avant de rencontrer le commissaire-enquêteur et de lui poser des questions en connaissance de cause.

Questions et propositions :

1- La largeur moyenne du cheminement de trois mètres qui est prévu semble nettement insuffisante pour assurer sereinement et en toute sécurité la cohabitation des piétons, des cyclistes et des cavaliers. Déjà uniquement de ce point de vue il est regrettable que l'aménagement de la rive gauche en termes de voie douce ne soit pas du tout envisagé.

2- Vu la durée et l'ampleur des travaux, l'accessibilité du chemin de halage doit être préservée au mieux afin de garantir une voie douce en site propre utilisée fréquemment, voire journellement par les Wasquehaliens qui vont travailler sur Croix, qui vont au marché de Croix et vice versa par les Croisiens qui travaillent sur Wasquehal car il n'y a pas d'autres parcours sécurisés possibles.

3- L'accès en pente douce à hauteur de la rue Jean-Paul Sartre s'impose afin d'avoir une accessibilité à mi-chemin de la Branche entre le Port du Dragon et la rue Jean Jaurès principalement pour les habitants du Nord de Wasquehal.

4- Prévoir dans le cadre de la reconstruction du pont de la rue Jean Jaurès le passage en souterrain le long de l'eau de la voie douce afin de ne pas devoir traverser la rue Jean Jaurès qui connaît un trafic très élevé.

5- Un nouvel inventaire de la faune et de la flore devrait être effectué vu l'antériorité de l'inventaire sur lequel est basé l'étude, 2011. En 10 ans, des espèces animales ou végétales ont tout à fait pu s'installer ; En tout cas cela mérite une étude complémentaire.

6- Le parking situé à côté de la Caisse d'Epargne dans le centre de Wasquehal va être supprimé dans le cadre de l'aménagement du port du Dragon. Vu les problèmes de saturation du stationnement dans le centre de Wasquehal son remplacement est indispensable.

   Quelques suggestions :

   - Le terrain vague entre la Marque et la caserne des pompiers
   - Rendre public une partie du terrain inoccupé du lycée.

7- L'étude ne détaille pas les quantités d'arbres et d'arbustes qui seront plantés ni les arbres qui seront éventuellement abattus.

8- L'étude n'aborde pas les conséquences en termes de pollution :

- Du bras par les 27 points de rejets constatés
- De la voie verte et des berges par le ruissellement des eaux de pluie en provenance des friches lourdement polluées.

9- L'aménagement du port du Dragon :

- Vu l'incidence de cet aménagement sur la vie locale une consultation publique organisée par la MEL s'impose.
- La partie de la berge située rive gauche en amont du port du Dragon et propriété de la MEL devrait être aménagée même si à ce jour la continuité vers l'amont n'est pas encore envisagée vu l'appartenance de ce foncier au privé.
- Le remplacement de la passerelle au-dessus de l'actuel déversoir par un ouvrage permettant l'accès PMR est une évidence. En termes de praticité et d'esthétique, il aurait été plus logique de la maintenir au niveau de la confluence plutôt que la prévoir plus loin en amont. Dans le cadre de l'aménagement mentionné dans le § précédent, la construction d'une deuxième passerelle au bout de l'aménagement de la berge coule de source.
- Le cheminement existant le long de l'eau sur la rive de droite entre l'actuel déversoir et le pont du rond-point du Dragon devrait être maintenu.
- Il n'y a aucun espace foncier envisagé pour implanter une « guinguette «, or celle-ci contribuerait à l'appropriation par les habitants du nouvel ouvrage.
- Le partage des emprises au sol entre la MEL et le propriétaire des nouvelles constructions n'est pas clairement explicité.

10-Questionnements liés directement à l'aménagement de la Branche de Croix :

- Au niveau de la renaturation il n'y a aucune référence à l'évolution climatique qui est certaine. Qu'en est-il de la résilience des plantations envisagées et seront-elles suffisantes pour lutter contre les ilots de chaleur ?
- Quels sont précisément les éclairages publics, les équipements de jeux, de loisirs et de sports qui seront installés le long de la voie verte longeant la branche ? Y aura-t-il des bancs en suffisance ? Prévoit-on des poubelles ? Y aura-t-il des affichages pédagogiques sur la faune et la flore ?
- Quelles sont les garanties du bon fonctionnement des ouvrages et du nouveau système hydraulique. Y a-t-il des assurances de prévus (type décennale) ?
- Quelles seront les incidences en termes de nuisance par les poussières, les odeurs et les écoulements au niveau du stockage temporaire et du transport des résidus par la route ? Sur quels axes routiers les transports vont-ils s'effectuer ? Pourquoi est-ce qu'une évacuation par la voie d'eau via la Marque, qui a première vue semble moins polluante, n'a pas été retenue ?

11-Questionnements & Observations concernant les environs de la Branche :

- Le projet de restauration de la Branche se contente de mentionner à plusieurs reprises l'urbanisation du site prévu par le Plan Bleu sans en étudier les conséquences sur la Branche tel :
    - La friche de l'incinérateur et le site Le Cornu.
    - La friche 3 Suisses.
    - La friche Rhône Poulenc.
    - La Marque rivière.
    - Le ruisseau derrière la friche 3 suisses qui relie la branche de Croix à la Marque-rivière.
    - Le chemin de halage annoncé en rive droite de la Marque le long des nouveaux logements de la rue Marie Curie.
- Cette renaturation vise clairement un renouvellement urbain. Quelles garanties aura-t-on quant à la préservation du milieu naturel actuel, certes pollué, mais néanmoins végétalisé pour la plus grande partie ?
- Un effet d'aubaine pour les propriétaires des terrains avoisinants qui connaîtront vraisemblablement une évolution du prix de vente non négligeable. La mixité sociale va inévitablement en souffrir !
- Si la réhabilitation de ce site a un sens, c'est d'abord de restaurer pleinement sa vocation de Trame Verte et Bleue dans un secteur particulièrement touché par la pollution de l'air, de l'eau et des sols. La perspective d'un « Parc de la Marque », comme il existe un « Parc de la Deûle » mérite d'être envisagée.
- D'un point de vue hydrologique, il semble nécessaire de restaurer la zone à dominante humide de 10ha située sur la friche Rhône Poulenc fortement polluée et qui est au cœur de l'ensemble du secteur concerné par la renaturation de la branche de Croix. Les fonctionnalités d'une zone humide sont particulièrement utiles. Selon le réseau RAMSAR, dédié à la protection des zones humides, une zone humide en bon état fait économiser à la collectivité 2000 euros par hectare et par an, en évitant des constructions de réservoirs d'eaux pluviales très coûteuses.
- Une zone à dominante humide, c'est à la fois un îlot de fraîcheur et un puissant capteur de CO2 et contribue au maintien de la biodiversité. L'intervention paysagère doit être la plus respectueuse possible de la nature en place. Elle devrait devenir un espace naturel aménagé et protégé, accessible aux visiteurs et être « un poumon vert » et « un îlot de fraîcheur » en cœur d'agglomération. Le projet doit s'inscrire dans la perspective d'une ville apaisée, qui maintienne, restaure et renforce les espaces naturels en prenant en compte les enjeux climatiques
- La ville de Wasquehal a aménagé une promenade le long de la Marque à l'arrière du nouveau quartier St Nicolas mais elle se termine en impasse. La construction d'un pont passerelle permettant de relier facilement cette

promenade à l'aire aménagée par la ville de Villeneuve d'Ascq sur l'autre rive apporterait une plus-value aux habitants.

- Réaménager l'ancien cheminement entre la Branche à hauteur de l'ancien pont de chemin de fer et l'impasse du Pétrole permettrait aux habitants du Capreau d'accéder plus facilement à la Branche que par l'avenue Jean-Paul Sartre.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphes 1/b, 1/c, 1/d, page 73/78 paragraphes 1/f, 2/a, 2/b (Faune flore), page 74/78 paragraphe 2/b (Ouvrages et génie civil), paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 74/78 paragraphe 2c (Evacuation des terres et sédiments pollués), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a et 3/b, page 76/78 paragraphe 3c (Jonction impasse du Pétrole et gare) et 3/d

Observation N° 30 : déposée sur le registre papier le 10/03/2021

Reportée sur le registre dématérialisé le 11/03/2021 à 17h45. **(Avis favorable)**

Par Monsieur Patrick Dambrine,

Certainement un très beau projet mais qui à la consultation des documents ne permet pas de visualiser la finalité. Dossier trop technique pour nous, compréhensible par des initiés ou des riverains qui seraient directement concernés.

Question :

Il serait intéressant d'avoir un document synthétique qui permette de visualiser les changements des lieux de vie. C'est ce que nous attendions mais peut-être pas l'objet de la consultation, ce qui est très dommage.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Pas de réponse ;

Observation N° 31 : déposée sur le registre papier le 10/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 11/03/2021 à 17h50. **(Avis favorable)**

Par Monsieur Guillaume Ducret,

Super projet, vivement les travaux !!

Pas de question

Observation N°32 : (DEMAT 21) déposée le 11/03/2021 à 19h49
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable**),

Par Bénédicte Suzuki (Particulier),

Je trouve que c'est une très bonne idée de rénover, nettoyer et aménager le canal et créer un endroit verdoyant où toutes les familles pourront se promener !

Pas de question.

Observation N°33 : (DEMAT 22) déposée le 12/03/2021 à 08h09
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable**),

Par Anonyme (Particulier),

La renaturation de cette branche morte est une excellente nouvelle. Ce serait un bonheur d'y voir des arbres fruitiers ; qui en plus d'être décoratifs ; seraient utiles. Le moins de béton possible et le plus de zone nature svp, laissons pousser l'herbe et les fleurs sauvages pour aider notre biodiversité à résister.

Pas de question.

Observation N° 34 : déposée sur le registre papier le 11/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 13/03/2021 à 17h50. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Luc Debeunne (Particulier),

Questions et propositions :

1- J'ai constaté que le dossier dans sa partie la plus technique, était exploitable par des personnes averties et nécessitait à minima un lexique afin d'être compris par tous.

2- Les travaux auront des conséquences sur la circulation, et si j'ai bien compris, un plan de circulation devra être mis en place par les entreprises qui interviendront sur site. Dans ce cadre, est-il envisagé d'emprunter l'avenue du Général Leclerc, pour l'accès au chantier et le passage des engins ? Ce qui ne pourra se concevoir, étant entendu qu'il s'agit d'une voie privée. Je vous saurai gré de bien vouloir y veiller.

3- J'ai une observation complémentaire au sujet de la réhabilitation de la Marque. Il est prévu que 2 tronçons soient maintenus couverts. Ces tronçons auront été découverts pour nettoyage et rétablissement de pente, les couvrir à nouveau va engendrer des coûts supplémentaires… En quoi, cela est-il nécessaire ?

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°35 : (DEMAT 23) déposée le 12/03/2021 à 18h39
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Christine Pille (Particulier),

Questions et propositions :

1- La largeur du chemin de halage ne ferait que 3m ? Cela paraît bien insuffisant pour que piétons, cyclistes et chevaux y circulent correctement ?

2- Ne pourrait-on envisager d'aménager également la rive gauche ?

3- Pourrait-on prévoir un accès par l'avenue J-P Sartre pour accéder sur les berges ?

4- L'étude de la faune et la flore date de 2012… Depuis le temps, des choses ont changé. Il faudrait en tenir compte.

5- Quels types d'arbres et arbustes seront plantés ?

6- Quel type d'éclairage sera installé ?

7- Le parking, rue hoche à Wasquehal, de la caisse d'épargne est voué à disparaître. Il faut trouver une solution pour le manque de stationnement dans le centre-ville (aménager un parking sur le terrain vague à côté de la caserne des pompiers) Il est dommage qu'aucun espace foncier ne soit réservé pour y envisager une guinguette.

8- Quels sont les équipements de jeux, de loisirs, de sport seront installés le long de la voie verte de la branche de Croix ?

9- Que vont devenir les friches avenue J-P Sartre (friches de l'incinérateur, 3 Suisses, Cornu, etc) ? Il est important de garder ces zones non urbanisées. La circulation est déjà assez difficile en l'état actuel sur Wasquehal. Sans parler de la pollution… Un parc pourrait être envisageable. Ne pas oublier de préserver la trame verte jusqu'au bout.

10- D'autre part, une réunion publique de la part de la MEL serait une très bonne chose afin d'expliquer aux riverains le projet au niveau du port du dragon. La municipalité ne communique pas sur ce projet. Je pense qu'une grande partie des citoyens en ignore l'existence et encore moins les impacts. Dommage…

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphes 1/b, 1/c et 1/d, page 73/78 paragraphes 1/f, 2/a et 2/b (Faune et flore), page 75/78 paragraphes 3/a et 3/b, page 76/78 paragraphe 3/c (Accès Sarthe) ;

Observation N°36 : (DEMAT 24) déposée le 14/03/2021 à 13h49
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Mr et Mme Vanderperre (Association),

Nous vous informons que c'est tout d'abord en tant que contribuables, citoyens et adhérents **d'ANTICOR** que nous nous manifestons contre le projet inadapté de restauration du bras mort de la branche de Croix.

Si on se penche avec sérieux au cout pharaonique de cette partie de réhabilitation qui finira en cul de sac et les dégâts environnementaux qui en découleront (bétonisation, abattage d'arbres…), il ne fait aucun doute que ce projet a pour unique but de valoriser la promotion immobilière privée.

En tant qu'adhérents de l'organisme ANTICOR, nous luttons contre la corruption. Nous ne manquerons pas d'aller jusqu'au bout de nos investigations pour retrouver à qui profite cette suspicion de détournement d'argent public.

Je vous précise que nous résidons avenue du Général Leclerc à Croix et que nous sommes également farouchement opposés au maillage doux de notre Avenue PRIVEE et paisible.

En effet, ce projet jouxte nos terrains privés.
Nous ne souhaitons en aucun cas le passage de piétons, vélos, trottinettes… ainsi que d'engins à moteur thermique ou électrique pour rejoindre l'avenue de Flandre.
Il va de soi que nous refusons d'avoir un accès direct aux berges de ce projet.

D'autre part, l'ouverture du bras mort risque d'augmenter le phénomène d'inondation dans les jardins de notre rue.

Questions :

1- Des études ont-elles été faites ?

2- Des solutions ont-elles été envisagées pour remédier aux futurs dégâts ?

3- Nous exigeons aussi que la sécurisation de notre avenue soit assurée soit par une clôture rigide ou par une haie compacte. De hauteur relativement dissuasive.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°37 : (DEMAT 25) déposée le 14/03/2021 à 14h34
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Julien Drouard (Particulier),

Nous sommes habitants de l'avenue du Général Leclerc et notre maison est mitoyenne du projet de renaturation de la Branche de Croix. Nous avons 4 remarques :

Questions et propositions :

1- Besoin d'un interlocuteur et d'une présentation plus précise. Y aura-t-il une concertation ?

2- Les documents présentés sont en effet très peu précis concernant les arbres préservés ou non, les essences plantées…etc.

3- Question relative à la partie hydraulique : quelles sont les garanties qu'il n'y aura pas de risques d'inondations de nos terrains.

4- Sécurité et tranquillité : Le chemin va passer à 5 m de notre propriété. Nous sommes donc inquiets concernant les risques d'intrusions, les possibles dérangements à notre tranquillité. Quelles seront les mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité sur cette voie ?

5- Question du cadre paysager : au vu de la grande proximité avec nos habitations et au vu de la qualité actuelle que nous avons, nous serons très attentifs à la qualité du projet paysager et notamment à la « lisière plantée ». D'ailleurs la distance de 5 m nous paraît bien faible.

6- Les plans et coupes ne donnent pas grand-chose à voir sur cet aspect :

- Quels seront les arbres préservés (le maximum nous espérons),
- Quel sera la taille des arbres plantés (une force conséquente nous espérons, plus que ce qui a été planté à présent le long de notre propriété),
- Quel sera la gestion par rapport à la renouée du japon qui prolifère le long de notre clôture ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°38 : (DEMAT 26) déposée le 14/03/2021 à 14h34
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Philippe Beuscart (Particulier),

En tant que riverain mitoyen du projet de "restauration de la branche de Croix", je souhaite vous faire part des observations suivantes :

Ce projet constitue un élément capital pour la préservation de notre environnement tant sur le plan qualitatif que sur le plan esthétique. Il doit contribuer à maintenir la valorisation de nos habitations, dans le temps, pour lesquelles nous avons beaucoup investi et que nous ne souhaitons pas voir dévaloriser pour des questions d'environnement et de sécurité. Sécurité que ce soit par rapport aux risques d'inondation mais aussi aux risques d'effraction et de vandalisme.

Si le projet de complète réhabilitation de ce que vous nommez "corridor écologique" nous paraît très bien, nous souhaitons cependant obtenir de sérieuses garanties sur les deux points suivants :

Questions :

1- Peut-on garantir que l'eau s'écoulera correctement depuis le club hippique en amont jusqu'au port du dragon en aval. A ce sujet, nous ne comprenons pas pourquoi vous avez décidé de conserver une partie enterrée (tronçon 3 linéaire contraint Maillerie) contrairement au projet initial où cette partie était prévue en aérien pour rejoindre le tronçon 4.

2- Nous craignons vivement qu'en conservant cette partie enterrée, vous créiez un gouleau d'étranglement qui viendrait compromettre l'écoulement gravitaire et continue des eaux d'autant plus qu'il est prévu la suppression de la station de relevage.

3- Toujours sur le plan hydraulique et sécuritaire, nous relevons que la berge haute de notre côté se situe à 20,58 m alors que celle côté Maillerie se situe à 23 m de plus vous proposez en profil 2b une variante avec création de murs gabion pour

lesquels nous ne voyons pas l'intérêt alors que nous pourrions au contraire prévoir ces murs gabion de notre côté ce qui permettrait d'une part de rehausser le niveau haut de berge et venir adosser, avec pourquoi pas une forme de parapet, le chemin piéton que nous trouvons fort proche de notre clôture à 3-5 m.

4- Peut-on garantir que le traitement paysager de ce tronçon aérien sur toute sa longueur soit d'extrême qualité, tant encore une fois sur le plan qualité environnementale : espèces végétales variées, s'adaptant bien à l'environnement aquatique (saule pleureur ...), de bonne hauteur pour constituer une barrière végétale ; que sur le plan esthétique, l'ensemble conduisant à une biodiversité adaptée.

5- Nous souhaiterions également que soient plantés, côté clôture, des végétaux épineux (type Aubépine, Pyracantha...) de manière à décourager l'escalade de la clôture et pouvoir faire monter ceux-ci au-dessus de la clôture.

6- Enfin il convient également de réaménager une clôture solide et hermétique en bout de l'avenue du général Leclerc.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 73/78 au paragraphe 2/b (Hydraulique), page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°39 : (DEMAT 27) déposée le 14/03/2021 à 16h25
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable), (**Idem avec l'obs n° 37),

Par Roland Doyen (Particulier),

En préambule à cette enquête environnementale, je rappelle :

Que nous sommes farouchement opposés au maillage doux de notre **Avenue PRIVEE**.

Cela signifie **que nous ne souhaitons absolument pas** de passage de piétons, vélos, trottinettes… ainsi que d'engins à moteur thermique ou électrique pour rejoindre l'avenue de Flandre.

Il va de soi **que nous refusons d'avoir un accès direct aux berges de ce projet**.

Cela étant dit nous vous faisons part maintenant de nos observations et craintes de ce projet.

La portion qui fait l'objet de notre contribution porte sur la partie ouverte qui jouxte le fond de notre avenue et des terrains appartenant aux propriétaires de cette avenue.

Questions et propositions :

1- Inondations récurrentes

Actuellement lors de forte pluie, les eaux du bras mort de la Marque non canalisée envahissent les terrains de certains propriétaires voir leur habitation.

L'ouverture du bras mort risque d'augmenter ce phénomène.

Des études ont-elles été faites ?

Des solutions ont-elles été envisagées pour remédier à ces manifestations ?

2- Sécurité

Dans le projet, il est inscrit que la circulation se ferait sur les 2 berges.

Nous exigeons que la sécurisation de la portion ci-dessus définie soit réalisée soit par une clôture rigide ou par une haie compacte. De hauteur relativement dissuasive.

Néanmoins nous savons que nous ne serons pas à l'abri de jets de canettes, bouteilles ou produits toxiques sur nos terrains.

En tout état de cause nous ne manquerons pas à faire constater et assigner les autorités compétentes.

3- Environnement

Nous comprenons le projet et les investissements liés à la réhabilitation du tronçon du canal abandonné,

Par contre le projet de réouverture d'une des parties canalisées du bras mort de la MARQUE **nous semble déraisonnable en infrastructure et en Coût.**

Cette bonne idée d'apporter de la verdure en centre-ville, sert en réalité à valoriser l'ensemble des constructions de la MAILLERIE. Projet qui amène plus de béton et de concentration en CO2 que de verdure et d'oxygène.

Cela dit, la réouverture provoquera une nouvelle destruction d'arbres qui existaient avant ces deux projets. La prolifération des moustiques et les odeurs nauséabondes que nous subissons déjà avec des eaux canalisées sans oublier les rats et autres rongeurs.

Nous pensons que les dépenses liées à ces 800 mètres de réouverture pour se terminer en cul de sac du côté du centre équestre pourraient être utilisées à d'autres projets plus utiles.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°40 : (DEMAT 28) déposée le 14/03/2021 à 16h46
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),** (idem avec l'obs n°2 et 29),

Par Stéphane Landas (Particulier), (membre de l'association Wasquehal en transition), membre de l'association Droit au vélo),

Questions et propositions :

1- La largeur moyenne du cheminement de trois mètres qui est prévu semble nettement insuffisante pour assurer sereinement et en toute sécurité la cohabitation des piétons, des cyclistes et des cavaliers.

2- Déjà uniquement de ce point de vue il est regrettable que l'aménagement de la rive gauche en termes de voie douce ne soit pas du tout envisagé.

3- Le principe de liaison en mobilités douces entre centre de Wasquehal et centre de Croix doit être une priorité.

4- Il semble aussi évident qu'un prolongement de la vélo-route soit qualifiée et matérialisée.
Vu la durée et l'ampleur des travaux, l'accessibilité du chemin de halage doit être préservée au mieux afin de garantir une voie douce en site propre utilisée fréquemment, voire journellement par les Wasquehaliens qui vont travailler sur Croix, qui vont au marché de Croix et vice versa par les Croisiens qui travaillent sur Wasquehal car il n'y a pas d'autres parcours sécurisés possibles.

5- L'accès en pente douce à hauteur de la rue Jean-Paul Sartre s'impose afin d'avoir une accessibilité à mi-chemin de la Branche entre le Port du Dragon et la rue Jean Jaurès principalement pour les habitants du Nord de Wasquehal.

6- Prévoir dans le cadre de la reconstruction du pont de la rue Jean Jaurès le passage en souterrain le long de l'eau de la voie douce afin de ne pas devoir traverser la rue Jean Jaurès qui connaît un trafic très élevé.

7- Un nouvel inventaire de la faune et de la flore devrait être effectué vu l'antériorité de l'inventaire sur lequel est basé l'étude, 2011. En 10 ans, des espèces animales ou végétales ont tout à fait pu s'installer ; En tout cas cela mérite une étude complémentaire.

8- Le parking situé à côté de la Caisse d'Epargne dans le centre de Wasquehal va être supprimé dans le cadre de l'aménagement du port du Dragon. Vu les problèmes de saturation du stationnement dans le centre de Wasquehal son remplacement est indispensable.

9- L'étude n'aborde pas les conséquences en termes de pollution :

- Du bras par les 27 points de rejets constatés
- De la voie verte et des berges par le ruissellement des eaux de pluie en provenance des friches lourdement polluées.

10- L'aménagement du port du Dragon :

- Vu l'incidence de cet aménagement sur la vie locale une consultation publique organisée par la MEL devrait s'imposer.

- La partie de la berge située rive gauche en amont du port du Dragon et propriété de la MEL devrait être aménagée même si à ce jour la continuité vers l'amont n'est pas encore envisagée vu l'appartenance de ce foncier au privé.
- Le remplacement de la passerelle au-dessus de l'actuel déversoir par un ouvrage permettant l'accès PMR est une évidence. En termes de praticité et d'esthétique, il aurait été plus logique de la maintenir au niveau de la confluence plutôt que la prévoir plus loin en amont. Dans le cadre de l'aménagement mentionné dans le § précédent, la construction d'une deuxième passerelle au bout de l'aménagement de la berge coule de source.
- Le cheminement existant le long de l'eau sur la rive de droite entre l'actuel déversoir et le pont du rond-point du Dragon devrait être maintenu.
- Il n'y a aucun espace foncier envisagé pour implanter une « guinguette «, or celle-ci contribuerait à l'appropriation par les habitants du nouvel ouvrage.
- Le partage des emprises au sol entre la MEL et le propriétaire des nouvelles constructions n'est pas clairement explicité.

11-Questionnements liés directement à l'aménagement de la Branche de Croix :

- Au niveau de la renaturation il n'y a aucune référence à l'évolution climatique qui est certaine.
- Qu'en est-il de la résilience des plantations envisagées et seront-elles suffisantes pour lutter contre les canicules estivales. Les arbres actuellement en place doivent être préservés au maximum dans un souci de maintien d'îlots de fraicheur.
- Sur quels axes routiers les transports vont-ils s'effectuer ? Pourquoi est-ce qu'une évacuation par la voie d'eau via la Marque, qui a première vue semble moins polluante, n'a pas été retenue ?

12-Questionnements & Observations concernant les environs de la Branche :

- Le projet de restauration de la Branche se contente de mentionner à plusieurs reprises l'urbanisation du site prévu par le Plan Bleu sans en étudier les conséquences sur la Branche tel :
    - La friche de l'incinérateur et le site Le Cornu.
    - La friche 3 Suisses.
    - La friche Rhône Poulenc.
    - La Marque rivière.
    - Le ruisseau derrière la friche 3 suisses qui relie la branche de Croix à la Marque-rivière.
    - Le chemin de halage annoncé en rive droite de la Marque le long des nouveaux logements de la rue Marie Curie.

- Réaménager l'ancien cheminement entre la Branche à hauteur de l'ancien pont de chemin de fer et l'impasse du Pétrole permettrait aux habitants du Capreau d'accéder plus facilement à la Branche que par l'avenue Jean-Paul Sartre.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphe 1/e, page 73/78 paragraphes 1/f et 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphe 3/b, page 76/78 paragraphe 3/c (Accès Sarthe),

Observation N°41 : (DEMAT 29) déposée le 14/03/2021 à 17h14
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable), (**Idem avec l'obs n° 37 et 39),

Par Mr et Mme Dubois (Particulier),

En préambule à cette enquête environnementale nous vous signalons à nouveau :

Que nous sommes farouchement opposés au maillage doux de notre **Avenue PRIVEE**.

Cela signifie **que nous ne souhaitons en aucun pas** le passage de piétons, vélos, trottinettes… ainsi que de tout autre véhicule pour rejoindre l'avenue de Flandre. Notre avenue est privée et est amené à le demeurer.

Il va de soi **que nous refusons d'avoir un accès direct aux berges de ce projet**.

Concernant le projet de restauration de la banche de Croix : La portion qui fait l'objet de notre contribution porte sur la partie ouverte qui jouxte le fond de notre avenue et des terrains appartenant aux propriétaires de cette avenue.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°42 : (DEMAT 30) déposée le 14/03/2021 à 18h35
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Emilie Claire (Particulier),

Je partage les constats et les propositions de FWE, à savoir :

Questions :

1- Maintenir la voie de mobilité douce ouverte durant la durée des travaux.
2- Aménager les deux rives de la branche de Croix pour faire cohabiter sereinement les fonctions de loisirs et de mobilité douce.

3- Garantir l'absence de construction de logements sur les terrains situés entre la branche de Croix et la Marque Rivière,

4- Mettre en place un suivi des loyers mais aussi des prix de l'immobilier dans le périmètre immédiat du projet,

5- Mettre en place un volet éducatif indispensable à la préservation d'un lieu comme celui-ci afin que les futurs usagers améliorent leurs connaissances sur la qualité de l'eau de la branche et sur sa biodiversité.

6- Saisir les opportunités qu'offre la restauration de la branche de Croix à l'essor de la mobilité douce : connexion du chemin du halage avec la gare de Wasquehal-Croix, passerelle entre le Stade Cassin à Villeneuve d'Ascq et la Résidence Domitys à Wasquehal, prolongation de la voie verte entre les centres-villes de Croix et Wasquehal en direction de Villeneuve d'Ascq (Planche-Épinoy).

7- Créer, par une politique de végétalisation intelligente et ambitieuse, un îlot de fraicheur capable de diminuer les effets néfastes de la bétonisation des dernières années.
Mener une dépollution effective sur le long terme : une dépollution des eaux ne suffit pas. Rives, zones humides à proximité et sites industriels doivent être débarrassés des dépôts industriels.

8- Trouver une solution à la pollution provenant des eaux de pluie (plomb, nickel notamment)

9- Mettre en œuvre un suivi environnemental du projet en concertation avec les habitantes et les habitants.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°43 : (DEMAT 31) déposée le 14/03/2021 à 19h23
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les obs n° 37, 39 et 41),

Par Laurent Dezautière (Particulier),

En tant que propriétaire à proximité de la Maillerie et du bras mort de la Marque, nous sommes fermement opposés au projet de réouverture de ce tronçon de la Marque. D'une part à cause de l'abattage de nombreux arbres, qui font le charme du fond de notre impasse. D'autres part à cause des risques très importants d'inondations que causeraient cette ouverture...

Nous nous sommes déjà exprimés sur notre refus catégorique d'ouvrir notre impasse au public. Nous vous rappelons que la valeur de nos maisons tient au fait que notre impasse est fermée et sécurisée. Nos enfants peuvent y jouer et faire du vélo en toute sécurité...

Nous continuerons à nous battre et à défendre notre tranquillité ! C'est pourquoi nous sommes déterminés à empêcher ce projet d'ouverture de ce bras mort de la Marque qui auraient d'importantes nuisances sur la tranquillité et la sécurité de notre impasse.

Nous sommes prêts à utiliser tous les recours possibles pour défendre nos intérêts et à empêcher que nos jardins soient inondés lors des fortes et fréquentes pluies que nous connaissons trop souvent...

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°44 : (DEMAT 32) déposée le 14/03/2021 à 20h10
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les obs n° 37, 39, 41 et 43),

Par Nathalie et Christophe Macalou (Particulier),

Nous sommes en mitoyenneté directe avec le terrain qui prévoit la mise en eau libre du bras de marque et son aménagement paysager. Nous avons été surpris de ne pas voir sur ce projet l'existence de notre maison : Ce qui nous inquiète sur sa prise en compte dans le projet.

Nous vous sollicitons pour vérifier la règlementation en vigueur, les distances autorisées pour les constructions et les aménagements prévus.

Questions et propositions :

Il est pour nous impératif que notre construction, tout un projet de vie, soit préservée. Nous attirons votre attention sur 3 éléments principaux :

1- Le bras de la Marque positionné à 5 mètres, trop proche de la mitoyenneté : proximité,

- Ouverture à l'air libre d'un bras de la marque avec niveau haut de berge à 20.55 NGF pour un niveau des hautes eaux à 19.96 annoncée théoriquement,
- Les niveaux des sols et terrains en mitoyenneté sont différents et cela oblige à réviser la hauteur des berges pour nous sécuriser par rapport aux inondations et aux nuisibles,
- Comment garantir la non stagnation des eaux ou le bourrage aux extrémités des parties souterraines ?
- Qu'est-il prévu pour l'entretien et nous éviter des odeurs nauséabondes, ainsi que de la prolifération des nuisibles ?
- Nous venons de constater en février 2021 un débordement du bras de marque du côté pair de l'avenue Leclerc qui a eu pour conséquence l'inondation des terrains et maisons en proximité.

2- Le cheminement piéton à 3 mètres lui aussi trop proche de la mitoyenneté : proximité, sécurisation de nos habitations (des biens et des personnes),

3- Qu'est-il prévu pour que cette partie soit sécurisée ? (Vidéosurveillance ?)

4- En cas de sinistres (inondation, vol, détérioration de nos propriétés), quelles sont les garanties que nous pouvons transmettre à nos assurances ?

5- La confidentialité, nuisances sonores,

6- L'aménagement paysager et la barrière végétale à proposer :

- Par rapport aux très hautes constructions prévues d'appartements d'en face, confidentialité,
- Choix et hauteur des végétaux en mitoyenneté pour avoir un maximum de confidentialité et limiter la possibilité d'accéder en limite séparative,
- Dans le rapport, nous n'avons aucune précision concernant l'aménagement paysager qui est nécessaire pour y voir plus clair sur le projet et nous rassurer quant à la qualité de réalisation, la garantie de la préservation de notre bien être
- Quels sont les impacts pour nous, propriétaires actuels et les préjudices liés aux contraintes nouvelles :
  - Préjudice financier : Changement d'affectation des maisons en zone inondable, moins-value de notre maison, réduction du nombre potentiel des acheteurs, car crainte et compte tenu des informations sur ce sujet ; une augmentation de clients potentiels qui déclineront leur volonté d'acheter notre maison dans l'avenir à l'instant où ils connaitront cela.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°45 : (DEMAT 33) déposée le 14/03/2021 à 21h11
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les observations n° 37, 39, 41, 43 et 44),

Par ASL Les Contemporaines (Christophe Macalou Président d'Association),

En tant que président de l'ASL ci-dessus, Suite à notre assemblée de ce jour, je vous sollicite pour le compte des 4 propriétaires (un nouveau lotissement créé en 2018), en mitoyenneté directe du terrain voisin qui appartient aujourd'hui à la MEL.

Celui-ci prévoit la restauration du bras de marque et son aménagement paysager. A la lecture des documents mis à disposition, nous avons été surpris et sommes inquiets par la proximité immédiate du bras de la marque avec notre mitoyenneté (5 mètres) et encore plus du chemin piéton (3 mètres).

Les informations transmises soulèvent beaucoup de questions. Compte tenu à la fois de la qualité de vie d'aujourd'hui sur place et des investissements financiers de construction pour créer ce lotissement « nature en ville » nous avons besoin de garanties quant au projet :

Questions :

1- L'adéquation du déplacement du bras de marque en forte proximité de notre lotissement constitué de 4 propriétés qui n'apparaissent sur aucun des plans,

2- La création du chemin piéton à 3 mètres de notre mitoyenneté sur 150 mètres linéaires,

3- La sécurité de nos biens et des habitants compte tenu de l'accès libre à ce nouvel espace,

4- La qualité et la cohérence de l'aménagement paysager en réponse aux constructions imposantes du projet de NODI pour retrouver un bel environnement végétal historique, préserver notre confidentialité, notre bien-être et notre sécurité. Compte tenu de ce projet impactant pour nous, voisins directs, nous souhaitons avoir des interlocuteurs directs et de toutes les parties prenantes, afin :

5- D'être informés sur toutes les options du projet,

6- D'avoir les garanties de la prise en compte de nos attentes,

7- De participer à la définition du projet et coconstruire cet aménagement dans la bienveillance sociétale et la qualité environnementale.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°46 : (DEMAT 34) déposée le 14/03/2021 à 21h13
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Clara Depinoy (particulier),

Je suis étudiante en architecture et je développe un projet (fictif) de "parc écosystème" sur le site de la Branche de Croix. Ce parc régénère les sols et les eaux par les plantes.

Ces friches au bord de la Marque sont pour moi une opportunité de repenser le paysage en ville et de valoriser ce tissu urbain poreux (parc en ville) sans le combler par des constructions.

Propositions :

Mon projet propose :

1- L'idée de récupérer les eaux de pluie dans des noues urbaines qui aménagent l'avenue Jean Paul Sartre, pour les épurer dans un parc filtrant (différents bassins de phytoépurassions) et rejeter des eaux épurées dans la rivière de la Marque.

2- Le système d'eau génère ainsi les espaces à différentes échelles (avenue, parc, architecture).

3- De plus, le projet est aussi la réhabilitation de l'ancienne usine 3 suisse présente sur le site, la question que je me suis posée : ce bâtiment laissé à l'abandon peut-il être revalorisé (à la place de détruire pour reconstruire)?

4- Dans cette logique de recyclage et d'empreinte carbone moindre, est-il pas intéressant de réhabiliter des bâtiments déjà présents sur le site ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Pas de réponse ;

Observation N°47 : (DEMAT 35) déposée le 14/03/2021 à 21h25
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44 et 45 relatives à l'avenue du Gal Leclerc),

Par Mr et Mme Massy (particulier),

En préambule à cette enquête environnementale je rappelle :

Que nous sommes farouchement opposés au maillage doux de notre Avenue PRIVEE. Cela signifie que nous ne souhaitons absolument pas de passage de piétons, vélos, trottinettes… ainsi que d'engins à moteur thermique ou électrique pour rejoindre l'avenue de Flandre.

Il va de soi que nous refusons d'avoir un accès direct aux berges de ce projet.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°48 : (DEMAT 36) déposée le 14/03/2021 à 21h35
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45 et 47 relatives à l'avenue du Gal Leclerc),

Par (Stéphanie et Jérôme Herlant),

En tant que résident de l'avenue du général Leclerc à Croix, nous tenons à vous exprimer notre opposition au projet de réhabilitation d'une branche de la Marque.

En effet, plusieurs éléments nous amènent à douter du bien-fondé de ce projet :

- Quel intérêt de faire cela pour aboutir dans un cul de sac ?
- Quels impacts sur les inondations déjà fréquentes des sols et caves du voisinage,
- Nous sommes d'autant plus opposés à ce projet qu'il prévoit un maillage doux avec notre avenue permettant le passage piéton et cyclomoteur qui dégraderait fortement la tranquillité de notre impasse.
- Nous y veillons et investissons depuis des années (macadam de la rue, portail, fleurs, ...).

- Cela viendrait perturber notre qualité de vie et déprécierait fortement la valeur de nos maisons, ce que nous ne pouvons accepter !

  Nous sommes constitués en collectif, et mobilisés collectivement.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°49 : (DEMAT 37) déposée le 14/03/2021 à 21h50
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Doublon),**
(Doublon avec l'obs n°46),

Par (Clara Dépinoy),

Observation N°50 : (DEMAT 38) déposée le 14/03/2021 à 22h44
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

(Idem avec les observations n° 40 et 42),

Par (Maxime Vieville),

Je soutiens les propositions formulées en détails par le collectif Faisons Wasquehal Ensemble à l'adresse web suivante : https://faisons-wasquehal-ensemble.fr/2021/03/12/canal/

Questions et propositions :

1- Maintenir la voie de mobilité douce ouverte durant la durée des travaux.

2- Aménager les deux rives de la branche de Croix pour faire cohabiter sereinement les fonctions de loisirs et de mobilité douce.

3- Garantir l'absence de construction de logements sur les terrains situés entre la branche de Croix et la Marque Rivière,

4- Mettre en place un suivi des loyers mais aussi des prix de l'immobilier dans le périmètre immédiat du projet,

5- Mettre en place un volet éducatif indispensable à la préservation d'un lieu comme celui-ci afin que les futurs usagers améliorent leurs connaissances sur la qualité de l'eau de la branche et sur sa biodiversité.

6- Saisir les opportunités qu'offre la restauration de la branche de Croix à l'essor de la mobilité douce : connexion du chemin du halage avec la gare de Wasquehal-Croix, passerelle entre le Stade Cassin à Villeneuve d'Ascq et la Résidence Domitys à Wasquehal, prolongation de la voie verte entre les centres-villes de Croix et Wasquehal en direction de Villeneuve d'Ascq (Planche-Épinoy).

7- Créer, par une politique de végétalisation intelligente et ambitieuse, un îlot de fraicheur capable de diminuer les effets néfastes de la bétonisation des dernières années.

8- Mener une dépollution effective sur le long terme : une dépollution des eaux ne suffit pas. Rives, zones humides à proximité et sites industriels doivent être débarrassés des dépôts industriels.

9- Trouver une solution (bassin de rétention) à la pollution provenant des eaux de pluie (plomb, nickel notamment).

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°51 : (DEMAT 39) déposée le 15/03/2021 à 07h54
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Damien Fracas (Particulier),

Il n'y a pas de garantie que ce projet et les terres qu'il compose ne deviennent jamais constructibles.

Il faut garantir que toute la zone puisse rester durablement une zone verte, au cœur de ces 3 villes. C'est indispensable, les gens étouffent et on voit bien que nous manquons cruellement de zones vertes et de lieux respirables

Il faudrait aussi en profiter pour faciliter la manière dont les cyclistes et piétons peuvent traverser les routes entre les sections de chemin de halage.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 3/a ;

Observation N°52 : (DEMAT 40) déposée le 15/03/2021 à 10h54
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Caroline Soinne (Adjointe à l'urbanisme de la ville de Wasquehal de 2014 à 2020),

L'enquête publique relative à la renaturation de la branche de Croix-Wasquehal appelle de ma part les observations suivantes :

Questions et propositions :

1/ Tronçon 8

Le projet de renaturation de la branche de Croix-Wasquehal est une formidable opportunité pour la ville mais ne peut être totalement déconnecté de celui, bien plus large, en tous cas pour la ville de Wasquehal, de la requalification de son centre-ville. (Wasquehal Confluence … si vous deviez chercher un nom !!)

A cet égard, il est fait mention de la création, au niveau du Quai Matisse, d'un vaste espace planté faisant le lien avec les nouvelles constructions qui viennent de voir le jour ».
Cette espace a vocation, depuis l'origine du projet, à devenir un lieu animé, propice à la flânerie, et faisant le lien, en face à face, avec la future place d'un centre-ville requalifié. Il me semble important que cette espace conserve donc cette vocation première. L'installation d'Ititoca s'inscrivait dans cette perspective et joue pleinement son rôle de lieu de ressourcement et d'animation.
L'installation d'une crèche en pied d'immeuble, aux lieu et place de l'espace de restauration initialement prévu ne doit pas venir contrarier ce projet d'intérêt général d'un site animé au bénéfice de tous les promeneurs. Il importera donc de veiller à ce que l'espace soit bien réservé aux piétons et que les véhicules y soient proscrits. L'accès aux véhicules devra être strictement limité au porche d'accès au parking des immeubles Bouygues. Il conviendrait par ailleurs de sécuriser l'accès piétons depuis la rue Jean Macé par un cheminement qui leur serait réservé, ce qui éviterait au surplus le stationnement anarchique des véhicules tel qu'on le connait aujourd'hui.
Cet accès piétons apparaît d'autant plus important que la passerelle d'accès au centre-ville se trouve déplacée plus au Nord de la branche de Croix, et qu'elle sera par conséquent moins accessible pour nombre de résidents de ces nouvelles constructions qui rejoindront dès lors le centre-ville par la rue Jean-Macé.

Il serait par ailleurs opportun que, dans la continuité immédiate de la renaturation de la branche de Croix-Wasquehal, soit enfin programmé l'aménagement du cheminement en bordure du site Decoyere, comme il en a toujours été question.

2 / Objectif de développement des mobilités douces

Le projet évoque l'effet positif du développement des modes de transport doux qui en résultera et c'est heureux.

Ces modalités douces ne se développeront toutefois que si le cheminement est totalement sécurisé et assure un minimum de « confort », ce qui suppose :

- L'éclairage du cheminement
- Un revêtement adapté à la circulation urbaine, y compris en cas de pluie …
- L'intégration de ces cheminements au système de vidéosurveillance.

3/ Accès gare SNCF

Il me semble également intéressant d'étudier d'ores et déjà la faisabilité d'un accès à la gare SNCF par l'impasse du pétrole, l'usage du réseau ferré ne pouvant que se développer à l'avenir. Cela permettrait également d'éviter aux cyclistes et piétons le délicat passage sous le pont de la rue de la Gare.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 76/78 au paragraphe 3/c (Jonction impasse du Pétrole et gare) ;

Observation N°53 : (DEMAT 41) déposée le 15/03/2021 à 11h49

Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Daniel DELVAR (Particulier),

Saisir l'opportunité qu'offre la restauration de la branche de Croix, pour faire les points d'impacts sur la pollution des terrains suivant : de Rhône Poulenc et celui de Saint Gobain.
Le curage de la branche de Croix sera pleinement réussi, à condition :

Questions et propositions :

1- De sauvegarder les zones humides et la restauration de la petite Marque entre la Marque rivière et la branche de Croix, le traitement de cette zone par une végétation adaptée anti-pollution pour tenir compte du ruissellement des eaux de pluie, la création de bassins de lagunage (décantation) serait utile pour une première dépollution de ces eaux et l'enlèvement des dépôts industriels.

2- Propose de faire de cette zone, une réserve naturelle avec la création d'un centre et observatoire d'ornithologie/fauve/flore ce qui manque dans le projet, associé aux loisirs et mobilités douces.

3- Remarque que rien n'est prévu en ce qui concerne la dépollution du site de l'ancienne usine d'incinération (Saint Gobain), d'où le risque de rendre caduc la restauration des eaux en amont du port du dragon pendant des décennies, et la nouvelle politique de pisciculture prévu dans le projet.

Conclusions :

J'observe le manque d'ambition pour une politique globale de reconquête de cet espace pour la nature et l'humanité (les 2 zones), et craint les divers projets d'urbanisme à moyen thermes sur la zone entre la Marque rivière/la branche de Croix/rue jean Jaurès/l'avenue JP Sartre, voir l'exemple de l'aménagement du port du dragon où un immeuble de la place Mendès-France disparait sur le dessin en perceptive.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 3/a ;

Observation N°54 : (DEMAT 42) déposée le 15/03/2021 à 12h20
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

(Idem avec les observations n° 40, 42 et 50),

Par Vincent Choubat (Particulier),

Je soutiens les propositions formulées en détails par le collectif Faisons Wasquehal Ensemble à l'adresse web suivante : https://faisons-wasquehal-ensemble.fr.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°55 : (DEMAT 43) déposée le 15/03/2021 à 12h36
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Anonyme,

Questions et propositions :

1. Le projet ne fait pas apparaitre suffisamment son insertion dans le tissu urbain de la métropole (objectif affiché en tête des documents).
2. A mon avis, cette lacune pourrait être considérée par des opposants comme un vice de forme de l'appel d'offre, ce qui pourrait ouvrir le champ à des recours.
3. Vu l'importance des financements d'ores et déjà prévus, il me semble urgent de compléter les documents et/ou l'information à cet égard avant de commencer les travaux.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Pas de réponse ;

Observation N°56 : (DEMAT 44) déposée le 15/03/2021 à 12h36
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable au projet),** (Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47et 48),

Anonyme

Habitante de l'avenue du général Leclerc à Croix, je vous fais part de mes inquiétudes concernant ce projet.

Questions et propositions :

1- La première étant les questions de sécurité, ce projet risque de nuire à notre sécurité, notamment du fait des séparations (grillages) facilement escaladable par toutes personnes avec de mauvaises intentions.

2- Ensuite beaucoup de parcelles de terrain se trouvent en zone bleue voir rouge, mais vous avez certainement connaissance du ppri. Je ne comprends pas comment un tel projet a pu voir le jour ! Pour 4m2 en trop ma déclaration préalable de travaux a été refusée par la mairie de Croix sous prétexte que je sois situé en zone bleue et voir comment vous détruisez de la surface verte me choque !

3- On en est encore là, seuls vos intérêts personnels vous intéressent au détriment de ceux des riverains voisins. Votre projet se trouve à environ 200 mètres de mon domicile. Si des inondations venaient à arriver soyez en sûrs ce sera dû à votre projet.

Sans parler de tous les arbres que vous abattez et allez abattre.

Les travaux actuellement en cours provoquent également de fortes vibrations...

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°57 : (DEMAT 45) déposée le 15/03/2021 à 16h16
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Ensemble pour Croix ! (Autre)

Ayant déjà travaillé sur le contrat de rivière de la Marque dans les années 90, premier contrat de rivière en France, de Wasquehal à Bouvines, ayant instauré des nouvelles méthodes de techniques de maintien de berges, de plantations, et ayant travaillé avec les entreprises de curage des boues polluées qui ont été entreposées dans différents dépôts tout le long de la rivière, avec Paul Deffontaine (président du syndicat du bassin de la Marque), avec le directeur de l'Agence de l'eau (M. Decok) ainsi qu'avec tous les maires des villes traversées par la Marque, Monsieur Roger Demortier, membre de notre collectif, connait parfaitement le sujet.

Questions et propositions :

1- L'évaluation du territoire concerné, sur Croix, Wasquehal et Villeneuve d'Ascq, nous montre un abandon de terres industrielles très polluées du port de Wasquehal jusqu'à la rue Jean Jaurès. Toutes ces terres doivent être retirées, analysées et stockées, dépolluées, et cela doit permettre de ramener des terres saines.

   Ces sites pourraient servir alors à des terres cultivables, ainsi qu'à de la pisciculture avec élevage d'anguilles (historique dans la Marque), cela fournirait des cultures de proximité, des jardins partagés, autour d'une ferme.

2- Il nous semble important, pour tout nouvel aménagement, de prévoir de récupérer l'eau de pluie, pour s'en servir lors des canicules. Cela ne figure pas dans le dossier proposé, nous proposons donc d'y ajouter des réservoirs d'eau de pluie.

3- Concernant la dépollution des eaux, un site de lagunage entre la Marque-rivière (de Jean Jaurès au port) et le bras mort, c'est-à-dire une station d'épuration aquatique, pourrait être envisagée, avec la formation et l'information ad-hoc pour tous sur ces plantes filtrantes.

4- Nous proposons une réouverture complète du bras mort à la navigation, de Wasquehal jusqu'au parking des 3 Suisses. Ce qui permettrait la navigation en rejoignant 2 cours d'eau européens : le canal de Roubaix et la Deule/la Lys. Cela favoriserait le tourisme fluvial, et l'aide de fonds européens.

5- Quant à l'emploi, il faudrait trouver les moyens pour créer de nouveaux emplois avec des nouveaux métiers, des formations, liés à la protection de la planète, la

gestion de l'eau, des nouvelles cultures, avec l'implication des enfants et des élèves.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Pas de réponse ;

Observation N°58 : (DEMAT 46) déposée le 15/03/2021 à 16h37
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),** (Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48 et 56),

Par Emmanuel Six (Particulier),

Je vous informe de mon opposition totale à la partie du projet repris en objet qui concerne les travaux à réaliser " sur la section du Dragon (enterrée), réouverture du lit, gestion des terres excavées et profilage des berges".

Je suis opposé à toute ouverture de notre avenue privée vers ce bras secondaire de la Marque.

Au-delà de ce constat :

1- Lors de fortes pluies, les eaux du bras mort de la Marque non canalisée envahissent les terrains de certains propriétaires.
L'ouverture du bras mort va augmenter ce phénomène, puisqu'il est prévu une augmentation du débit au profit de ce bras mort et au détriment de la Marque canalisée.

2- Il est absolument incroyable que les arbres existants avant le démarrage du chantier aient été pour une bonne part abattue, ou subit un tel traitement que leur survie soit à ce jour fortement hypothétique.

3- Les futurs habitants de ces 800 logements doivent être informés des odeurs nauséabondes et la présence de rats que nous subissons déjà avec des eaux canalisées. Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur entant qu'enquêteur d'informer les futurs habitants de cette nuisance qui sera évidemment décuplée par la mise à l'air libre de ce bras mort.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°59 : (DEMAT 47) déposée le 15/03/2021 à 18h25
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Kévin Carles (Particulier)

Gros travail et énorme analyse de réalisés, je ne peux que soutenir en ce sens la démarche et les propositions du collectif Faisons Wasquehal Ensemble.

Pour ma part, ce qui me semble le plus essentiel :

Propositions :

1- La connexion du chemin de halage à la gare de Croix Wasquehal par l'impasse du Pétrole pour offrir une alternative au « tout-routier ».

2- Une prolongation de la voie verte en bordure de l'eau sous le nouveau pont prévu rue Jean Jaurès pour éviter aux cyclistes et piétons de traverser la rue.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 76/78 au paragraphe 3/c (Jonction impasse du Pétrole et gare) ;

Observation N°60 : (DEMAT 48) déposée le 15/03/2021 à 18h43
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Vincent Avart (Particulier)

Nous souhaitons vous faire part de notre opposition au projet.

En effet, nonobstant le coût déraisonnable de ce projet, l'impact négatif direct sur nos résidences de l'avenue du Gal Leclerc est très important, les risques d'inondations lors de fortes pluies n'étant qu'un élément non négligeable de cette réouverture.

D'autre part, le coté écologique du projet initial de la Maillerie, sera une nouvelle fois bafoué, par l'abattage d'arbres comme se déroule depuis 3 ans maintenant, avec un remplacement qui ne sera pas à hauteur des engagements, faute de moyens financiers. Un nouveau fiasco environnemental à venir ! Tout cela pour 800m de berges se terminant en cul de sac.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°61 : (DEMAT 49) déposée le 15/03/2021 à 18h51
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Thérèse Rosinski (Particulier),

Je partage les constats et propositions de Faisons Wasquehal Ensemble, à savoir Maintenir la voie de mobilité douce ouverte durant le temps des travaux,

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°62 : (DEMAT 50) déposée le 15/03/2021 à 18h52
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Anonyme

Questions et propositions :

1- Il faudrait dépolluer l'ensemble du site, de manière définitive, pas seulement l'eau mais aussi les terrains avoisinants (occupations antérieures par des usines polluantes...),
2- Aménager les deux rives de la branche pour faciliter l'accès à cet espace qui attirera surement du monde,
3- Travailler particulièrement la végétalisation de manière à créer un véritable îlot de fraîcheur - en préservant les arbres qui sont déjà en place,
4- Ne pas en faire un espace réservé à quelques privilégiés....

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page 73/78 paragraphe 2/b (Pollutions et assainissement), page75/78 paragraphe 3/b ;

Observation N°63 : (DEMAT 51) déposée le 15/03/2021 à 19h04
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**

Par Romain LATTE (Particulier),

Questions et propositions :

1- Des ilots de fraicheur végétalisés indispensables,
2- La dépollution totale des eaux et terrains,
3- Un suivi des travaux par les citoyens.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page 73/78 paragraphe 2/b (Pollutions et assainissement) ;

Observation N°64 : (DEMAT 52) déposée le 15/03/2021 à 20h21
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Anonyme

Je souscris aux propositions de Faisons Wasquehal Ensemble.

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54 et 61),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°65 : (DEMAT 53) déposée le 15/03/2021 à 21h24
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Matthieu Leroux (particulier),

Questions et propositions,

1- Sécurité et tranquillité : quelles garanties ? Pas de maillage doux ! Clôture ? Nous ne souhaitons pas nous-mêmes avoir un accès au projet.
2- Inondations : risque d'augmenter un risque déjà élevé. A chaque fois que l'homme touche à un cours d'eau, la non connaissance conduit à l'amplification des catastrophes (photos à mettre en annexe).
3- Environnement : où sont passées vos promesses d'un éco-quartier ? Il n'y a que du béton. En réserve, nous avons des constats d'huissiers à différentes dates qui prouvent la destruction massive de l'environnement par des promoteurs véreux En tout état de cause on ne veut pas de promenade de notre côté ! Moustiques au mois de janvier Ecosystème incompatible avec le bétonnage Pollution sonore, visuelle, déchets
4- Pas d'intérêt de dé canaliser sur nos tronçons qui sont en cul-de-sac,
5- Mélange des genres / confusion intérêts publics-privés.

A qui profite ce projet de plus de 22m€ ? Qu'est-ce qui motive ce projet dans une période difficile ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°66 : (DEMAT 54) déposée le 15/03/2021 à 21h30
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Nolwenn Coine (particulier),

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61 et 64),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°67 : (DEMAT 55) déposée le 15/03/2021 à 22h08
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par PCF-Section Wasquehal,

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64 et 66),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°68 : (DEMAT 56) déposée le 15/03/2021 à 22h17
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Faisons Wasquehal Ensemble,

Le collectif FWE considère que la restauration de la branche de Croix de la marque Rivière est nécessaire, notamment pour améliorer le paysage, améliorer les voies de circulation douce, dépolluer le lieu, enrichir la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques à venir. Cependant, le projet proposé par la MEL est incomplet et ne permettra pas de répondre pleinement à ces objectifs.

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64, 66 et 67),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°69 : (DEMAT 57) déposée le 15/03/2021 à 23h28
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Benoit Trimarche (particulier)

Je soutiens évidemment les observations (numéro 68) déposées par le collectif Faisons Wasquehal Ensemble dont je suis le président du groupe au conseil municipal.

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64, 66, 67 et 68),

J'insiste sur un élément en particulier : le fait que la Marque-rivière ne soit pas du tout concernée par ce projet d'aménagement, alors que la branche de Croix en est le confluent :

Aucune étude n'a été menée sur les besoins en dépollution de cette rivière. Aucune étude n'a été menée sur les besoins en dragage du cours d'eau pour en améliorer son débit.

Aucun projet de rendre les berges accessibles aux piétons sur tout son long (il y a actuellement de nombreuses entraves) qui permettrait ainsi un chemin piétonnier de

nature, pour la balade ou la randonnée, reliant le centre de Wasquehal jusqu'au parc du Héron de Villeneuve d'Ascq.

Question :

1- La question qu'il faut donc se poser est : au service de qui est la MEL, commanditaire du projet ? au service des habitantes et habitants, usagers du canal, promeneurs, cyclistes, salarié.e.s, qui l'empruntent tous les jours, à pied ou à vélo, pour se déplacer entre le centre de Wasquehal et le centre de Croix, et donc défendant une perspective d'intérêt général, ou bien, au contraire, d'une minorité de profiteurs opportunistes dont le seul but est de faire de l'argent sur le dos des contribuables.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°70 : (DEMAT 58) déposée le 16/03/2021 à 08h40
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Ségolène Pham (Particulier),

Je partage les constats et les propositions de FWE,

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64,66, 67, 68 et 69),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°71 : (DEMAT 59) déposée le 16/03/2021 à 09h52
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Anonyme,

Je souscris dans leur globalité aux observations portées par les conseillers municipaux Faisons Wasquehal Ensemble.

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64,66, 67,68, 69 et 70),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°72 : (DEMAT 60) déposée le 16/03/2021 à 09h52
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Anonyme,

Je partage les constats et propositions de Faisons Wasquehal Ensemble,

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70 et 71),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°73 : (DEMAT 61) déposée le 16/03/2021 à 10h13
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Valérie et Pierre-Loïc MAHIEU (Particulier),

Nous voulons vous informer de notre opposition à la réouverture du bras mort de la marque au niveau du bout de notre avenue et du centre équestre.

Le projet qui devait être un projet aéré se trouve devenir un projet béton avec comme espace vert des berges de rivières qui mènent à un cul de sac au niveau du club hippique.

De plus, des inondations peuvent survenir lors de fortes pluies, comme c'est le cas sur le grand boulevard.

Les égouts ne sont pas suffisamment entretenus, je n'ose imaginer comment vont être entretenues les berges si cela devient public sans parler des odeurs et moustiques.

Ce projet est mitoyen de notre avenue privée, nous refusons catégoriquement le maillage doux qui nuira à la tranquillité et à la sécurité de notre avenue et bien entendu, nous refusons d'avoir un accès direct aux berges de ce projet.

Ce projet provoquera des nuisances sonores et environnementales qui portent sur notre santé étant donné toute la poussière que nous récupérons depuis le début des travaux.

Des arbres plus que centenaires ont été abattus ce qui a déjà eu un impact sur la faune et la flore de notre environnement.

C'est un non-sens aujourd'hui de consacrer autant de budget pour agrémenter les alentours d'un projet privé, n'y a-t-il pas aujourd'hui d'autres priorités ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°74 : (DEMAT 62) déposée le 16/03/2021 à 11h00

Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48,56 et 58, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Par Alexis TRENTESAUX (Particulier),

En tant que propriétaire futur occupant d'une résidence sise au 1b avenue du Gal Leclerc, nous sommes particulièrement intéressés par l'avancement et la gestion du projet de la Maillerie. Notre parcelle étant située en limite de propriété, nous sommes vigilants vis-à-vis des travaux exécutés.

En effet, nous rappelons que notre parcelle était avant le démarrage de vos travaux nichés dans un coin de verdure confidentiel que nous affectionnons particulièrement (cf. Constat d'huissier disponible). L'avancée des travaux et la disparition de nombreuses espèces végétales modifient actuellement nos vues et il conviendra d'être vigilant à retrouver ce décor à la fin de cette belle opération.

Nous souhaitons aussi vous faire part de nos inquiétudes vis-à-vis des plans projets (profil 1a et 2b). Nous sommes étonnés que le niveau TN de nos parcelles ne soit pas indiqué sur votre plan d'autant plus que le niveau fini de notre habitation validé par le Pc en mairie de Croix est de 20.60 NGF ; niveau bien en deçà du niveau fini des nouvelles habitations du projet (23.00 NGF).

Questions et propositions :

1- Un point de vue hydraulique, en cas de crue du bras de la Marque ou d'un quelconque obstacle limitant le débit de fuite, nous sommes inquiets de la faible garde d'eau. De plus, il convient de prendre en compte de l'envasement des cours d'eau qui faute d'entretien récurrent entraine des sinistres que nous voulons éviter.

   Nous souhaitons pouvoir étudier une solution pérenne de rehausse du niveau de la berge le long de notre mitoyenneté.

2- Un point de vue confort de vie, le niveau de cheminement à 20.55 NGF nous parait élevé vis-à-vis des vues sur nos parcelles et le maintien de la confidentialité (Pj n°4). Au titre de l'exploitation, il conviendra de nous rassurer quant aux mesures prises pour la sécurisation de ce nouvel espace de vie.

3- Nous souhaitons conjointement étudier la possibilité d'implanter le cheminement piétons à une distance de 4.70m et améliorer la garde d'eau via la mise en place d'un muret béton.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°75 : (DEMAT 63) déposée le 16/03/2021 à 11h10
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**
(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56,58 et 74, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Mr et Mme Sirbu (particuliers),

Même si on ne peut être que pour le principe d'un projet qui amène de la verdure et de la nature en centre-ville, nous profitons de cette enquête pour vous affirmer que :

Nous sommes complètement opposés au maillage doux de notre Avenue PRIVEE.

Cela signifie que nous ne voulons d'aucun passage de piétons, vélos, trottinettes, engins à moteur thermique ou électrique pour rejoindre l'avenue de Flandre. Il va de soi que par réciproque, nous acceptons de ne pas avoir d'accès direct aux berges de ce projet.

De plus et pour des raisons évidentes de sécurité et afin de conserver notre tranquillité (qui représentent une partie très importante de la valeur de notre bien), nous attendons que la sécurisation du bout de notre avenue soit réalisée de manière efficace, esthétique et durable.

Actuellement lors de forte pluie, les eaux de la Marque non canalisée envahissent déjà les terrains de certains propriétaires voire leur habitation.

Les études effectuées vont-elles dans le sens d'une meilleure maîtrise de ces événements qui mettent en péril les biens et les personnes ?

Le terrain à l'extrémité de notre avenue correspond à une zone qui n'a subi aucune intervention majeure depuis plusieurs dizaines d'années et qui comprend de grands arbres, cette intervention va forcément amener à l'abattage de tout ou partie de ces arbres et va bouleverser un écosystème bien en place, le jeu en vaut-il la chandelle ?

Que va-t-il être fait pour améliorer la qualité de l'eau, de la faune et de la flore ? sur les parties actuellement à ciel ouvert, La Marque offre plus l'aspect d'un égout que d'un cours d'eau. S'ensuivent des odeurs peu agréables et la présence de moustiques, donc potentiellement plus de nuisances que d'agrément.

On ne peut que s'interroger sur un certain mélange des genres entre ce projet (public) et celui de la maillerie (privé) qui en fait en argument de vente, et qui malgré ses belles promesses écolo sur plaquette, a des proportion démesurées (47000 m² de logements, 16000 m² d'immobilier d'entreprise, 4245 m² de surface hôtelière, 3000m² de type équipement de loisirs) et surtout a, dans l'état actuel des choses l'aspect d'une série de blockhaus sans air ni grâce d'où hormis quelques bacs "potagers urbains" (ou autre cache misère avec une appellation marketing pompeuse et creuse), la nature et l'environnement seront les grands absents.

S'il y avait eu une véritable volonté politique d'amener de la nature en centre-ville et de faire évoluer le tissu urbain dans le bon sens, il y avait là une magnifique opportunité que la MEL aurait dû saisir.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°76 : (DEMAT 64) déposée le 16/03/2021 à 12h47
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Christelle Mioux (Particulier),

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64,66, 67,68, 69, 70, 71 et 72),

Je suis entièrement solidaire des propositions de « Faisons Wasquehal Ensemble »,

A savoir :

Ce projet d'aménagement de la branche de Croix, tel qu'il est conçu actuellement, n'est donc pas, d'abord, un projet de renaturation, mais bien un projet de valorisation financière des terrains à urbaniser situés de part et d'autre de la branche. Ces terrains appartiennent, pour l'essentiel, à des promoteurs privés, tandis que le projet sera entièrement financé par des fonds publics.

La question qu'il faut donc se poser est : au service de qui est la MEL, commanditaire du projet ? au service des habitantes et habitants, usagers du canal, promeneurs, cyclistes, salarié.e.s, qui l'empruntent tous les jours, à pied ou à vélo, pour se déplacer entre le centre de Wasquehal et le centre de Croix, et donc défendant une perspective d'intérêt général, ou bien, au contraire, d'une minorité de profiteurs opportunistes dont le seul but est de faire de l'argent sur le dos des contribuables.

Ce projet (louable à la première lecture) doit profiter d'abord à ses habitants et non à des promoteurs immobiliers !

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°77 : (DEMAT 65) déposée le 16/03/2021 à 13h01
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Maxime BAYART (Particulier),

Remarques à titre liminaire, je déplore également le manque de communication de la municipalité de Wasquehal et de la MEL vis-à-vis des Wasquehalien(ne)s. Il me semble primordial de réaliser au moins une réunion publique de la part de la MEL pour exposer dans des termes non technique et accessible à tous ce projet. Au vu de la situation sanitaire, cette réunion pourrait se dérouler par visio-conférence.

Je confirme par ailleurs qu'une enquête publique lancée durant une période de vacances scolaires n'est pas propice à une participation importante.

Questions et propositions :

1- Concernant l'aménagement de la Branche,

- Régulièrement, les caves des habitants de la rue du Maréchal Leclerc voire rue des 4 ormeaux à Wasquehal sont inondées en fonction de la crue de la

Marque rivière. Aucune étude d'impact à ma connaissance n'a été réalisée sur les conséquences du projet sur ce phénomène.

- Le pont de l'ancien chemin de fer est actuellement dans un état laborieux menaçant avec certitude la sécurité. Cependant, ce pont relève de l'histoire industrielle de notre ville et peut avoir un particulier attrait si restaurer et mise en sécurité.
  - Pour sa valeur historique, il faut en assurer la conservation, le sécuriser en menant une restauration, permettant de le transformer en passerelle entre les deux rives.
  - A l'origine circuler sur ces rails des draisines, il serait envisageable de remettre en activité des draisines permettant de rejoindre le centre de Wasquehal (l'arrière de la caserne des pompiers) et d'envisager une balade en vélorail le long du chemin de halage.
- Vous prévoyez la circulation de piétons, cyclistes et cavaliers sur un chemin de halage d'une largeur de 3 mètres et en double sens de circulation. La largeur semble déraisonnablement petite. Il est donc impérieux d'envisager l'aménagement de la rive gauche avec un chemin de halage. Le cadastre pose certes des difficultés, mais certainement pas insurmontable pour un projet d'une telle ampleur dont le résultat a vocation à perdurer dans le temps.
- Ce chemin de promenade pour de nombreuses familles de la Métropole implique de sécuriser leurs parcours sur l'ensemble du chemin et d'assurer son accessibilité au PMR. C'est pourquoi ;
  - La reconstruction du pont de la rue Jean Jaurès nécessite de prévoir un passage en souterrain le long de l'eau de la voie douce afin de ne pas devoir traverser la rue Jean Jaurès qui connaît un trafic très élevé.
  - L'accès actuel situé au croisement de l'avenue Jean-Paul Sartre et Avenue de l'Europe doit être aménagé en permettant l'accès au chemin de halage au PMR.
- Je constate également que l'étude ne détaille pas les conséquences en termes de pollution du bras par les 27 points de rejets constatés, de la voie verte et des berges par le ruissellement des eaux de pluie en provenance des friches lourdement polluées. Il semble impératif pour garantir cette zone bleue et verte de prévoir la dépollution du site de l'ancienne usine d'incinérateur voir d'envisager la création « d'un Parc de la Marque » sur ce terrain.

2- Concernant l'aménagement du port du Dragon :

- Nous parlons bien d'un port. Rien n'est prévu quant à la reprise de son activité (CF : photographies d'époque ci-jointe) Pour rappel, l'entrée du port de Wasquehal peut accueillir des bateaux de plaisance avec un tirant d'air inférieur ou égale à 2,70mètres. De plus je m'inquiète de ne pas avoir d'information quant à l'accessibilité au bord de l'eau, la remise en place de pontons ou catways ainsi que l'accès à l'eau courante / électricité pour les

plaisanciers. De telles installations sont primordiales pour pouvoir envisager de nouvelles activités tel que la location de surfbikes, barques électriques (sans permis), modélisme fluvial, etc.

- Vous n'apportez aucune garantie sur la fin de l'envasement du port du Dragon. Sera-t-il toujours nécessaire de procéder à son « récurage » régulier ? Si oui, sur quelle échelle de temps ?
- Aucun espace foncier n'est envisagé pour implanter une « guinguette », or celle-ci contribuerait à l'appropriation par les habitants du nouvel ouvrage.
- Aucune précision sur l'aménagement de « l'îlot » entre la confluence. Y aurat-il des bancs, des poubelles, des éclairages publics, des équipements de jeux, loisirs ou sports ?
- Dans le but d'éviter les incivilités et notamment de revivre le terrible drame d'octobre 2020 sur le viol d'une joggeuse à Marcq-en-Barœul, quel moyen de sécurité sera mis en œuvre le long de ce chemin de halage ? Éclairage ? Visio-protection ? Patrouille des polices municipales ?
- Le parking situé à côté de la Caisse d'Épargne qui donne sur le port du dragon va être supprimé. Vu les problèmes de saturation du stationnement dans le centre de Wasquehal et le stationnement ubuesque actuel de véhicule le long du port du dragon, son remplacement est indispensable
- Le remplacement de la passerelle au-dessus de l'actuel déversoir en amont ne semble pas justifié. L'accessibilité et la beauté du site justifient de conserver sa place actuelle au niveau de la confluence. Cependant, si l'aménagement de la rive gauche venait à être décidé, l'installation d'une deuxième passerelle entre les deux rives semble appréciable.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphes 1/c et 1/e, page 73/78 paragraphe 1/f,1/g et 2b (Pollutions et assainissement), page 76/78 paragraphe 3/c (Accès Sarthe),

Observation N°78 : (DEMAT 66) déposée le 16/03/2021 à 13h12
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Hors sujet),**

Anonyme,

Le dossier du projet est trop lourd (300 pages !) Et trop technique, il n'est pas compréhensible pour les personnes lambdas. Il est vraiment dommage que les villes concernées, notamment Wasquehal, n'aient pas organisé des réunions publiques pour présenter le projet aux habitants.
Par ailleurs le projet semble limité aux abords immédiats du canal et ne parle pas du tout de l'avenir des terrains environnants alors que l'impact du projet sera très important sur ces terrains. Il faut une vision globale de la zone concernée. Enfin le commissaire enquêteur n'était vraiment pas très disponible ! Tout est fait pour que les

habitants ne s'investissent pas dans ce projet pourtant majeur pour l'avenir de Wasquehal.

Observation N°79 : (DEMAT 67) déposée le 16/03/2021 à 13h20
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Pas d'avis exprimé),**
Par Sonia Delepouve (Particulier),

1- Pourquoi ne pas améliorer le réseau d'assainissement sur toute la ville de croix : pourquoi ne pas séparer les eaux usées des eaux pluviales, comme dans l'audomarois, il y a moins de remontée d'égouts et moins d'odeurs désagréables dans la ville.

Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Pas de réponse ;

Observation N°80 : (DEMAT 68) déposée le 16/03/2021 à 14h02
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Christian Douchin (Particulier),

Questions et propositions :

1- La remise en eau de la Branche va redynamiser une zone en friche, ce qui est positif mais il va dans un second temps faciliter l'urbanisation.
2- Il est fondamental que l'accès direct aux 2 berges sur un maximum de tracé
3- La consultation des populations des 3 villes doit être organisée sur les aménagements autour de la branche.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 75/78 au paragraphe 3/a, et 3b ;

Observation N°81 : (DEMAT 69) déposée le 16/03/2021 à 14h02
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Jean Pierre Gorrex,

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74 et 75, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°82 : (DEMAT 70) déposée le 16/03/2021 à 14h18
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Rosine Godin (Particulier),

Le projet de renaturation de la Branche de Croix est un important projet qui va modifier profondément le paysage urbain d'un quartier à la croisée de 3 communes. J'y suis favorable sur le plan sanitaire mais il peut induire dans une seconde phase une urbanisation non maitrisée qui est source d'inquiétude.
En tant qu'habitante du centre-ville de Wasquehal, j'emprunte régulièrement le chemin de halage existant à pied ou en vélo. Actuellement peu d'habitants l'empruntent comparativement au chemin après le port du Dragon en direction de Marcq car il n'est pas sécurisé, c'est logique. Chaque fois que je l'ai fait découvrir c'était une surprise positive de constater un aussi grand espace vert en plein cœur de ville. Territoire autrefois occupé par l'industrie, il a depuis plusieurs années retrouvé une nature sauvage certes peu hospitalière mais qui peut servir d'inspiration pour construire une démarche urbaniste et paysagère qui maintienne cet aspect naturel.
Les aménagements sont évoqués de manière trop succincte dans l'étude. Or ils sont d'une importance capitale. Ce projet de renaturation de la Branche financé par la collectivité publique va valoriser des terrains très majoritairement privés (club hippique, terrains désaffectés appartenant au promoteur NODI notamment). L'intérêt public de l'opération doit aussi passer par la préservation d'un maximum d'espaces verts préservés de construction dans un objectif d'anticipation des conséquences des changements du climat pour la métropole lilloise.

Questions et propositions :

1- Chemin de halage :

- Quelle est la largeur du chemin de halage sur toute la longueur du tracé ?
- A certains endroits il semble que la largeur du chemin de halage soit de 3 m ; n'est-elle pas insuffisante pour permettre la cohabitation paisible du piéton, du cycliste et des chevaux ?
- On peut s'inspirer de la fréquentation du chemin de halage le long de la Marque canalisée vers Marcq en Baroeul. Dans certains créneaux horaires et jours de la semaine, la cohabitation devient problématique entre cyclistes et piétons. L'incitation publique aux déplacements doux et la rénovation de la Branche de Croix vont accroitre l'utilisation de ces chemins dans l'avenir. Ne faut-il pas anticiper ?
- La solution pourrait être de prévoir un chemin de halage sur les 2 berges ? Permettrait de répondre à la question précédente et éviterait une privatisation des espaces sur laquelle il sera impossible de revenir. Le Plan Bleu prévoit d'ailleurs l'accessibilité des berges (évoqué page 96).
- Pourquoi le chemin ne passe pas sous le nouveau pont rue Jean Jaurès vu la circulation déjà intense sur cette rue qui sera accentuée avec le trafic induit par le projet Maillerie1.

2- Port du Dragon

- Pourquoi ne pas prévoir une passerelle plutôt au niveau de la confluence, c'est-à-dire plus en aval que prévu sur les plans. Faciliterait son accès (plutôt que faire passer le public le long d'immeubles), sa visibilité.

3- Impact sur la flore et la faune / Zone humide

- L'étude de la flore et de la faune existante autour de la Branche date de 2011, soit 10 ans. Une actualisation est évoquée dans l'enquête en 2018 sans que je comprenne si elle a concerné l'ensemble du site.
- On explique l'absence d'amphibiens, d'insectes, par la pollution des eaux : dont acte, ira-t-on vers un choix d'aménagement le favorisant ou pas ?
- Dix ans sans présence humaine peuvent avoir modifié sensiblement le milieu existant ; la question me semble avoir été tranchée de manière rapide.
- Page 77 : il est mentionné que le site a « un intérêt en matière écologique ».

4- Questions sur les effets induits par ce projet à moyen terme ?

- Le plan Bleu et l'urbanisation du site :
  - Page 96 référence au Plan bleu qui évoque » la nécessité d'une continuité naturelle paysagère « mais le Plan Bleu prévoit l'urbanisation du site : quelle urbanisation ?
  - Le plan de la page 230 laisse présager une urbanisation maximale.
- Légende du plan est peu claire
- Quel est le pourcentage de l'emprise autour de la Branche actuellement en espace vert ou « non occupé « et son pourcentage futur ?
- Quid de l'étude d'urbanisme URBAN ACT évoquée ? - Est-ce que le projet Maillerie 1 sera dupliqué sur ce site ?
- Ce projet peut selon moi avoir des incidences négatives sur l'environnement et la santé selon les aménagements qui seront réalisés après la requalification technique de la Branche
- Les populations des 3 villes mériteraient d'être concertées au-delà de cette enquête publique très complexe ;

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphe 1/e, page 73/78 paragraphe 2/b (Faune et flore), page 75/78 paragraphe 2/d (Ecologique), 3/a et 3b ;

Observation N°83 : (DEMAT 71) déposée le 16/03/2021 à 15h46
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Anonyme,

Je suis favorable au projet de remise en état de la petite Marque et à son aménagement afin de réaliser un espace naturel de promenade et de détente (entre Croix, Wasquehal et Villeneuve d'Ascq).
C'est aussi un projet d'intérêt écologique favorisant la biodiversité ;
J'espère vivement que ce projet sera retenu et réalisé.

Observation N°84 : (DEMAT 72) déposée le 16/03/2021 à 16h01
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Eric (Particulier)

Questions et propositions :

Excellent projet et excellente idée qui desservira bien l'intérêt général et non uniquement les intérêts particuliers comme le soulignent certains détracteurs. Nous avons tous besoin d'espaces verts et de détente !

1- La branche de Croix peut-elle cependant être davantage en eau pour permettre la navigation en kayak et Stand up paddle ?

2- Le nouveau pont sur la rue J. Jaurès devrait être plus haut pour permettre le passage en dessous pour les piétons et les engins nautiques.

3- Le chemin de halage devrait également être aménagé rive gauche de la branche de Croix.

4- Peut-on imaginer à long terme la création d'un étang ou lac sur la friche Rhône Poulenc et/ou le terrain de l'ancien incinérateur (pas incompatible avec le dvpt de logements ou autre...) => faire la Venise Wasquehalienne et Croisienne !

5- Dommage qu'une partie enterré le reste. Vraiment pas moyen de travailler d'un côté une berge droite en palplanches et de l'autre côté friche Nodi, une berge douce ?

6- Port du Dragon : bien prévoir une zone de mise à l'eau. En prévoir une également sur Croix vers la rue J Jaurès ?

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/e ;

Observation N°85 : (DEMAT 73) déposée le 16/03/2021 à 16h16
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Julien ROUSIES (Particulier),

Dommage que la consultation sur Wasquehal du commissaire enquêteur ait eu lieu le jour même de la mise à disposition du dossier de l'enquête ce qui n'a pas permis d'en prendre connaissance avant de rencontrer le commissaire-enquêteur et de lui poser des questions en connaissance de cause.

Questions et propositions :

1- Nettoyer et dépolluer la Branche de Croix et ses berges et abords de tous les déchets, bouteilles, plastiques, mobiliers, dépôts sauvages de poubelles, vêtements qui pourrissent le cadre de verdure du cours d'eau.

2- Curer le lit de la Branche de Croix pour en supprimer les fausses berges constituées de dépôts d'alluvions et de sédiments. Evacuer tous les troncs et branches qui obstruent le cours d'eau. Préserver les zones de roselières, habitats importants pour la faune nautique (poules d'eau, canards, foulques, batraciens…),

3- Etablir un nouvel inventaire de la faune et de la flore, vu que la dernière étude remonte à 2011. Il a pu y avoir des changements depuis.

4- Préserver au mieux l'accessibilité du chemin de halage pour les usagers piétons et cyclistes pendant les travaux.

5- Stabiliser et conforter les berges existantes et aménager des berges piétonnes + vélos des deux côtés de la Branche de Croix, y compris du côté du site « 3 Suisses / Rhône Poulenc »

6- La largeur moyenne de 3m du cheminement semble un peu juste pour permettre le croisement des piétons, des cyclistes et des cavaliers. Dommage que l'aménagement de la rive gauche en termes de voie douce ne soit pas du tout envisagé.

7- Aménager des accès piétons + PMR + vélos + poussettes depuis les voiries vers les berges de la Branche de Croix. Pas seulement des escaliers pour les piétons. Notamment depuis l'Avenue Jean-Paul Sartre afin que le chemin de halage soit accessible à mi-chemin de la Branche entre le Port du Dragon et la rue Jean Jaurès.
Prévoir un passage du chemin sous le pont de la rue Jean Jaurès, afin d'assurer une continuité de cheminement en site propre, sans avoir à traverser la rue Jean Jaurès.

8- Réaménager le sentier piéton menant de la berge Nord de la Branche de Croix vers la gare de Croix / Wasquehal.

9- Aménager des bancs, des espaces de pique-nique, des poubelles le long des berges.
Envisager des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore ainsi que l'histoire du site et des abords.

10- Prévoir des éclairages doux à LED par souci d'économie d'énergie, orientés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse, et qui se déclenchent par détection de présence.

11- Aménager des ponts / passerelles piétonnes + PMR + vélos entre la rive nord de la Branche de Croix et le site « 3 Suisses / Rhône Poulenc » ayant vocation à être requalifié.

12- Au niveau du seuil du port du Dragon qui sera supprimé à Wasquehal, préserver ou réaménager un pont à cet exact emplacement permettant de traverser la confluence entre Branche de croix et Marque historique.

13- A la confluence de la Branche de Croix et de la Marque historique à Wasquehal, araser le haut talus et aménager des espaces de pique-nique, tables, bancs, jeux pour enfants, city stade (basket + foot), une guinguette et un kiosque à musique.

14- Aménager une base nautique au port du Dragon à Wasquehal, avec location de pédalos si la profondeur d'eau permet leur utilisation à terme.

15- Puisque le parking situé à côté de la Caisse d'Epargne dans le centre de Wasquehal va être supprimé dans le cadre de l'aménagement du port du Dragon, il faut absolument le remplacer en recréant des places à proximité. Quelques suggestions :
   - Le terrain vague entre la Marque et la caserne des pompiers
   - Terrain vague à côté de la médiathèque, là où une maison a été abattue

16- Mieux expliquer la délimitation foncière entre la MEL et le propriétaire des nouvelles constructions. Que signifie exactement « Rétrocession MEL » ? Maintenir le cheminement piéton sur la rive droite entre l'actuel déversoir et le pont du rond-point du Dragon.

17- La ville de Wasquehal a aménagé une promenade le long de la Marque à l'arrière du nouveau quartier St Nicolas mais elle se termine en impasse. La construction d'un pont passerelle permettant de relier facilement cette promenade à l'aire aménagée par la ville de Villeneuve d'Ascq sur l'autre rive serait un plus et assurerait une continuité de cheminement.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a ; page 72/78 paragraphes 1/b, 1/c et 1/e, page 73/78 paragraphes 1/f, 2/b (Faune flore), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3b, page 76/78 paragraphes 3/c (Jonction impasse du Pétrole et gare), (Accès Sarthe) ;

Observation N°86 : (DEMAT 74) déposée le 16/03/2021 à 16h53
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis défavorable),**

Par Cécile CHALMIN (Particulier),

Je partage les constats et les propositions de FWE, à savoir :

(Idem avec les observations n° 40, 42 ; 50, 54, 61, 64, 66, 67,68, 69, 70, 71 et 72 et 76),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 72/78 au paragraphe 1/d, page73/78 paragraphes 2/b (Faune flore), (Pollution et assainissement), page 74/78 paragraphe 2/c (Fermeture de la voie verte), page 75/78 paragraphes 2/d (Pédagogique), 3/a, 3/b et 3/c ;

Observation N°87 : (DEMAT 75) déposée le 16/03/2021 à 17h16
Pas de report dans le registre papier mis à disposition du public. **(Avis favorable),**

Par Olivier Delobel (Élu),

Suite à notre discussion lors de votre venue en mairie de Wasquehal, je vous présente ma contribution pour l'enquête publique concernant le projet de la Branche de Croix-Wasquehal.
Premièrement, sur l'enquête publique elle-même, il y a bien des choses à dire. La situation sanitaire rend impossible une véritable réunion publique où des débats pourraient avoir lieu entre les citoyens des trois communes, et je le regrette profondément. Notons aussi le manque de communication sur le projet dont on parle ici : la Métropole Européenne de Lille aurait pu et dû faciliter des alternatives comme des réunions en visioconférence, notamment pour présenter tout au moins un résumé détaillé du projet (il faut dire que peu de citoyens liront ou ont lu le rapport qui fait plus de 300 pages !).

Parallèlement à cela, je déplore que votre venue en mairie de Wasquehal ait été programmé le jour de la publication de ce fameux document de 300 pages…difficile dans ces conditions de permettre un réel dialogue sur les différents aspects de ce projet.

Toutefois, il semble indispensable d'organiser une véritable réunion publique pour en présenter le projet final qui sera retenu. Concernant le projet lui-même, je ne peux que l'accueillir favorablement. C'est un projet que l'on attend depuis de nombreuses années.

Questions et propositions :

1- Il y a une volonté de favoriser des alternatives aux déplacements « tout-voiture ».

- Sur ce point, la largeur du chemin, où devront coexister cyclistes et promeneurs semble bien insuffisant.
- Il serait intéressant d'envisager un aménagement de la rive gauche, avec pourquoi pas un chemin de halage.
- Il faudrait aussi faciliter l'interconnexion de cette voie « verte » avec les grands axes aux alentours : je pense notamment à l'avenue Jean Paul Sartre ou à une connexion à la Gare de Croix-Wasquehal (via l'impasse du Pétrole ?).
- Paradoxalement, la suppression du parking rue Hoche face à la Caisse d'Epargne de Wasquehal risque de poser de nombreux problèmes de stationnement, déjà bien difficile actuellement.
    - Des alternatives de stationnement sont à créer dans les friches relativement proches du centre-ville, notamment de l'autre côté de la voie de chemin de fer actuelle rue Pasteur, ou encore à proximité de la Caserne de Pompiers de Wasquehal. Sans quoi, ce sont les commerces du centre-ville de Wasquehal qui risquent d'en payer le prix.

2- C'est un projet qui se veut respectueux de l'environnement.

- Tout d'abord, je note que l'étude sur la faune et la flore date de bientôt presque 10 ans, et depuis, un certain nombre de choses ont pu évoluer. Il faut le prendre en compte.
- Pour favoriser la biodiversité le long de la branche de Croix-Wasquehal, il faut veiller à planter des essences d'arbres et d'arbustes adaptés. Aucune trace de cela dans les 300 pages du projet. Pourquoi pas des arbres fruitiers pour y favoriser biodiversité et vie animale ?
- Je regrette que l'étude n'aborde pas les impacts de la pollution engendrée par le ruissellement des eaux de pluie en provenance des friches polluées aux alentours.

3- Concernant l'aménagement de la branche de Croix-Wasquehal et de ses alentours.

- A l'image de la guinguette en cours de construction sur le Canal de Roubaix, il serait envisageable d'en construire une à proximité du centre-ville de Wasquehal le long de la branche de Croix.
- De manière plus globale, peu d'informations sur l'urbanisation prévue et sur ses conséquences sur le terrain de ce que l'on pourrait appeler la « Maillerie II » et des nombreuses friches (incinérateur, site Le Cornu, Rhône Poulenc, 3 Suisses…). Dommage, cela manque d'une vision plus globale. A terme, si urbanisation il y a, il faut déjà penser à une interconnexion avec la branche de Croix.
- Sur l'aménagement de la branche, il faut prévoir de nombreux bancs et de nombreuses poubelles, ce qui éviterait la récolte de kilos de déchets sauvages lors de clean-up organisés par l'association Wasquehal Démocrate & Citoyenne, dont je suis le président.
- Concernant le « port du dragon », je regrette que le projet ne permet visiblement pas la (re)naissance d'un vrai port comme d'antan : la demande est forte et les ports fluviaux de la MEL sont saturés. Cela permettrait d'ailleurs de faire de Wasquehal une ville tournée vers l'eau, à l'image de la ville de Wambrechies. Par ailleurs, j'imagine que les travaux permettront à terme la fin de l'envasement du port et de la branche en général. Des éclairages sont nécessaires sur une reprise ou non d'activité de ce port.
- Il faudrait prévoir aussi une zone de « mise en l'eau » au niveau du port du dragon. → Je vous interpelle aussi sur la continuité du projet de renaturation de la branche de Croix…je m'étonne de ne pas voir programmé l'aménagement d'un chemin en bordure du site Decoyere.

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 71/78 au paragraphe 1/a, page 72/78 paragraphes 1/c et 1d, page 73/78 paragraphes 1/f et 2/b (Faune et flore), page 75/78 paragraphes 3/a et 3/b, page 76/78 paragraphes 3/c (Voie verte en rive droite en aval de Jean Macé), (Accès Sarthe)

Observation N° 88 : déposée sur le registre papier le 16/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. **(Avis favorable en partie),**

Par Roland Doyen (Trésorier de l'association de l'Avenue du Gal Leclerc à Croix),

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75 et 81, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Je confirme que l'Avenue du Général Leclerc ne fait pas partie d'un maillage doux.
De faire valoir mes craintes en cas d'inondation ; de sécurité et d'environnement.
L'utilité de l'ouverture de la Marque?..

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N° 89 : déposée sur le registre papier le 16/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. **(Avis favorable avec réserves),**

Par Madame Godin (particulier),

Doublon avec l'observation n° 82,

Observation N°90 : déposée sur le registre papier le 16/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. **(Hors sujet),**

Par Madame Jeanne Becquart (particulier),

Suite à l'article paru dans la voix du Nord du lundi 8 mars 2021 sur le futur projet de la nouvelle maillerie ? étape suivante ? comment envisage-vous ce projet ?

Observation N°91 : déposée sur le registre papier le 16/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. **(Avis favorable),**

Par Monsieur Esteve (particulier),

Prise d'informations ; projet d'aménagement de la Marque.

Observation N°92 : déposée sur le registre papier le 16/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis favorable)**

Par Christophe Taeckens (président d'association et élu),

Découverte du projet ; boucle pont du Dragon.

Observation N°93 : courrier reçu en mairie de Croix le 15/03/2021

Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Thierry Duforest (particulier),

Propriétaire de la maison sis au 17, Avenue du Gal Leclerc à Croix,

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81 et 88, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°94 : courrier reçu en mairie de Croix le 15/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Claude Vincent (particulier),

Résident 13, Avenue du Général Leclerc à Croix,

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81, 88 et 93, relatives aux habitants de la rue du Gal Leclerc),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°95 : courrier avec AR n° 1A18426197563 reçu en mairie de Croix le 15/03/2021

Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Emmanuel Six (particulier),

Résident 15, Avenue du Général Leclerc à Croix,

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81, 88, 93 et 94),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°96 : courrier avec AR n° 1A19136244998 reçu en mairie de Croix le 15/03/2021
Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Mr et Mme Drouard (particulier),

Résident 1, Avenue du Général Leclerc à Croix,

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81, 88, 93, 94 et 95),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°97 : courrier avec AR n° 1A17258235955 reçu en mairie de Croix le 16/03/2021

Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Christophe et Nathalie Macalou (particulier),

Résident 1lot C, Avenue du Général Leclerc à Croix,

Nous sommes en mitoyenneté directe avec le terrain qui prévoit la mise en eau du bras de la Marque et son aménagement paysager.

Le bras de la Marque positionné à 5 mètres : trop proche de la mitoyenneté,

L'aménagement paysager et la barrière végétale à proposer.

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81,88, 93, 94, 95 et 96),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f ;

Observation N°98 : courrier avec AR n° 1A17258235962 courrier reçu en mairie de Croix le 16/03/2021

Reportée sur le registre dématérialisé le 17/03/2021 à 17h30. (**Avis défavorable),**

Par Christophe Macalou (président de l'association ASL),

(Idem avec les obs n° 37, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 74, 75, 81, 88, 93, 94, 95, 96 et 97),

Quelle suite sera donnée à ces demandes ?

Se reporter page 77/78 au paragraphe 3/f .

1. REPONSES AUX OBSERVATIONS QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LE PROJET

a) Largeur voie verte et matériaux

Observations : 12, 22, 29, 35, 40, 77, 82, 85, 87

La MEL aménage et gère 250 km de voie verte, la largeur des voies vertes les plus récemment aménagées est de 3 m, elle est nécessaire à l'obtention d'un statut de voie verte.

Il s'agit d'une recherche de compromis. Si nous augmentons cette largeur à 4 m nous contraignons les milieux naturels et l'intégration paysagère devient plus difficile (rappelons à titre indicatif qu'une voiture citadine comme une Clio mesure 1.8 m de large…).

Le matériau utilisé est le stabilisé renforcé qui est également un bon compromis en termes de pérennité, de confort pour les piétons et joggeurs et il s'avère suffisamment « roulant » pour les vélos et autres. Des matériaux plus durs type béton ou bitume ne sont pas utilisés sur les voies vertes pour leur côté trop routier qui ne s'intègre pas dans ce type d'espaces et qui déséquilibrent les usages (rappelons également qu'une voie verte n'est pas une piste cyclable).

b) Eclairage

Observations : 12, 21, 29, 35, 85

A Wasquehal un éclairage est prévu en aval au niveau des nouveaux bâtiments récemment construit, sur la pointe de la confluence et la passerelle et ce pour assurer le déplacement des riverains.

A Croix, la jonction entre Maillerie et centre-ville sera éclairée y compris la nouvelle passerelle pour assurer le déplacement des habitants.

c) Equipements et activités

Observations : 9, 12, 29, 35, 77, 84, 85, 87

Du mobilier et des équipements seront mis en place le long de la branche en fonction de la place disponible : bancs, tables (corbeilles), jeux pour enfants, agrès, ainsi que tous les équipements destinés à sécuriser les usagers (barrières et bornes pour éviter les véhicules motorisés en particulier).

Les activités liées à l'eau seront limitées sur la branche restaurée (elles peuvent se développer plus en aval dans le canal), des embarcations légères peuvent entrer dans le port et des canoés pourront remonter l'extrémité de la branche (profondeur d'eau suffisante) mais plus en amont les profondeurs et l'apport d'eau ne seront pas suffisantes et la place sera laissée à la faune et à la flore.

L'activité de pêche sur la branche elle-même ne sera pas praticable (sauf au niveau de la confluence à Wasquehal) compte tenu des faibles profondeurs d'eau.

d) Plantations d'arbres

Observations : 3, 28, 29, 35, 42, 50, 54, 61,62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 86, 87

De nombreuses plantations d'arbres seront réalisées tout au long du projet.

Les essences plantées seront nombreuses et diversifiées dans leur taille, force, port… en privilégiant des essences que l'on retrouve dans les milieux naturels de ce type, en fonction de la nature des sols.

Ceci permettra le développement de la faune et créera de l'ombre en été (rappelons à ce titre que le projet à Croix prévoit la substitution de parkings par des espaces verts/humides).

e) Passage sous le nouveau pont Jean Macé

Observations : 29, 40, 77, 82, 84, 85

La faible hauteur disponible entre le niveau (« fluctuant ») d'eau dans la branche et celui de la route (en particulier à cause des importants et nombreux réseaux qui passent sous la route) ne permet pas de créer un passage confortable et « rassurant » sous la route pour les piétons ou les vélos (rappelons que la route mesurera 17 m de large).

f) Parking et port

Observations : 27, 29, 35, 40, 77, 85, 87

Le parking situé à côté de la caisse d'épargne à Wasquehal est conservé.

L'emprise du port du Dragon n'est pas modifiée.

g) Patrimoine construit ancien

Observations : 16, 28, 77

L'ancien pont SNCF qui franchi la branche est sans aucun usage et extrêmement dégradé. Il ne peut être restauré et sera donc évacué.

Les quais anciens qui bordent la branche seront soit conservés et mis en valeur s'ils sont stables soit supprimés et remplacés par des berges naturelles plantées s'ils sont dégradés.

2. REPONSES AUX OBSERVATIONS QUI CONCERNENT LA CONCEPTION DU PROJET, SA REALISATION ET SON EVOLUTION

a) Réunions publiques

Observations : 21, 22, 29, 35

Les réunions publiques d'informations sont organisées par les Mairies. Mais le contexte sanitaire est très contraignant… Nous verrons comment la situation va évoluer ces prochains mois.

b) Avant les travaux (inventaires et études de conception)

Faune flore

Observations : 5, 22, 29, 35, 40, 42, 50, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 82, 85, 86, 87

Des inventaires complets ont été réalisés en 2012, ils ont été mis à jour en 2017 et 2018.

D'autres inventaires seront réalisés après les travaux, notamment pour suivre la vitesse à laquelle de nouvelles espèces vont coloniser ces milieux qui sont habituellement assez riches.

Hydraulique

Observations : 38

L'ensemble du projet a été élaboré grâce au modèle hydraulique élaboré pour le Plan de Prévention des Risques Inondations afin de calculer les niveaux d'eau y compris lors des plus importantes crues (voir également observations Avenue Leclerc).

Pollutions et assainissement

Observations : 21, 40, 42, 50, 54, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 77, 86

De nombreux prélèvements et analyses ont été réalisés sur l'eau, les sédiments, les terres, les réseaux… afin de vérifier le niveau de pollution et de définir les modalités de gestion. Il apparaît qu'il y a beaucoup de pollutions et qu'il est nécessaire d'assainir la branche pour lui permettre de retrouver une bonne qualité environnementale.

Le projet intègre également une étude d'assainissement en particulier concernant les déversoirs d'orages. Dans le cadre du projet leur nombre est diminué de même que la fréquence de déversement ce qui permet d'améliorer la qualité de l'eau entrant dans la branche.

Ouvrages et génie civil

Observations : 4, 21, 29

Les ouvrages sont structurellement dimensionnés grâce à des sondages et des études géotechniques spécifiques qui permettent d'en vérifier la stabilité et la pérennité.

Rappelons également qu'aujourd'hui les ouvrages en berges, le long de la branche en particulier, sont très dégradés et instables.

Les ouvrages d'art feront l'objet d'une garantie décennale.

c) Pendant les travaux (le chantier)

L'existant

Observations : 28

De tels travaux vont avoir des conséquences sur le site ne serrais ce que pour permettre le passage, la circulation des engins qui vont enlever les terres ou sédiment pollués.

La MEL et les entreprises feront de leur mieux pour pérenniser l'existant, mais pendant les travaux et juste après, il y aura un impact.

Une fois les travaux achevés la nature va rapidement se redévelopper sur de bonnes « bases »…

Fermeture de la voie verte

Observations : 29, 40, 42, 50, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 85, 86

A certaines étapes du chantier le déplacement sur le chemin en place ne sera plus possible de par les risques liés au chantier.

Nous veillerons à limiter dans le temps ces restrictions.

Evacuation des terres et sédiments pollués

Observations : 11, 29

Le niveau de pollutions des terres (en particulier à Croix au niveau du parking) et des sédiments accumulés de la branche ne permettent pas une valorisation sur place, ils seront donc évacués pour être traitées et valorisées dans des sites spécialisés.

L'évacuation par le canal n'est pas possible, la branche ou le port n'étant plus navigable (écluse et pont mobile supprimé) elle se fera par camions sur les gros axes routiers.

d) Après les travaux (développement thématique)

Ecologique

Observations : 9, 11, 12, 15, 82

Le projet vise à la renaturation de la branche et à permettre un retour naturel de la faune. Les inventaires (faune terrestre ou aquatique) témoignent d'une très faible qualité écologique (en particulier à cause de la pollution mais également d'un apport d'eau insuffisant).

Nous ne privilégions pas dans le cadre de ce projet la création d'habitats artificiels, préférant voir comment la dynamique de recolonisation va s'opérer (des inventaires seront réalisés par la suite pour observer et quantifier cette dynamique). En fonction de cette dynamique, des aménagements complémentaires pourraient être réalisés, mais il faut laisser un peu de temps…

Pédagogique

Observations : 12, 13, 14, 16, 29, 42, 50, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 85, 86

Une fois les aménagements réalisés une valorisation pédagogique du projet est tout à fait possible (panneaux, visites ou autres…). Elle est portée soit par les équipes dédiées de la MEL ou par les Villes, les associations peuvent également être associées.

3. REPONSES AUX QUESTIONS QUI CONCERNENT LA MITOYENNETE DU PROJET

a) Développement urbain autour de la branche

Observations : 5, 10, 16, 21, 22, 25, 29, 35, 42, 50, 51, 53, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 80, 82, 86, 87

Le projet s'inscrit dans un périmètre qui est celui lié à la restauration de la branche de Croix.

A ce titre, la MEL ne peut répondre aux questions qui concernent le devenir des terrains qui la bordent et qui ne font pas partie du projet et donc de la présente demande d'autorisation.

b) Aménagement de la rive gauche de la branche

Observations : 20, 21, 27, 28, 29, 35, 40, 42, 50, 54, 61, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 80, 82, 85, 86, 87

La MEL est propriétaire des terrains de l'UIOM mais pas des autres terrains qui longent la branche (CORNU, Rhône Poulenc…). Un cheminement continu côté gauche n'est

donc pas envisageable à court terme dans le cadre de ce projet, il est cependant souhaitable et souhaité par la suite.

c) Liaisonnement avec la voie verte

Observations : 25, 42, 50, 54, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 86

Ce projet est une première « grosse » étape en matière de développement des voies vertes.

Tout ne peut être réalisé dans le cadre de ce projet, le plus souvent faute de foncier publique maîtrisé, d'autres cheminements et liaisonnement seront réalisés par la suite en fonction des évolutions et des acquisitions foncières…

Jonction impasse du Pétrole et gare

Observations : 21, 29, 52, 59, 85

La MEL ne possède aujourd'hui pas le foncier nécessaire pour relier l'impasse du Pétrole (et au bout la gare) à la voie verte longeant la branche.

C'est typiquement ce genre d'aménagement qui peut être réalisé par la suite en fonction des négociations et des acquisitions foncières…

Voie verte en rive droite en aval de Jean Macé

Observations : 21, 87

La MEL est en cours d'acquisition du foncier en rive droite du canal entre Jean Macé et la passerelle située à la confluence entre Marque urbaine et canal de Roubaix.

Une étude vient d'être lancée pour y réaliser un nouveau tronçon de voie verte. Elle fera l'objet d'un autre chantier spécifique (avec d'autres tronçons ou jonctions de l'Eurovélo 5 sur tout le territoire de la MEL).

Accès Sarthe

Observations : 29, 35, 40, 77, 85, 87

Il y a actuellement un escalier entre la branche et la rue. Les contraintes de foncier et de dénivelé ne permettent pas de réaliser une rampe (très consommatrice d'espace).

La création d'une rampe pourra être étudiée avec de nouvelles acquisitions foncières (par exemple un lien direct avec l'avenue de l'Europe, au plus près de Sarthe).

d) La Marque rivière

Observations : 21, 22, 29, 69

La Marque en amont du port est un cours d'eau dit non domanial (privé). Rappelons à ce titre que la branche et le canal de Roubaix sont publics et appartiennent à la MEL, depuis que Voies Navigables de France lui a cédé.

La Marque sur l'ensemble de son bassin versant est donc étudiée de manière spécifique dans le cadre de la politique GEMAPI dont la MEL a récemment pris la

compétence. Un programme de travaux sera donc élaboré, en concertation avec les propriétaires riverains, afin d'en améliorer l'état.

Une partie du débit est déjà actuellement prélevé sur la Marque au niveau du déversoir du centre hippique mais uniquement en condition de crue. Le projet prévoit d'augmenter le débit en condition "normale" pour assurer les fonctions écologiques. Mais cette augmentation ne concerne pas les périodes d'étiage quand le débit dans la Marque est très faible pour justement ne pas impacter la Marque en cette période critique.

Précisons cependant que certaines remarques formulées faisaient une demande qui allaient dans le sens de l'augmentation du débit dans la branche y compris à l'étiage, considérant que la qualité écologique de la branche restaurée était à privilégier par rapport à celle de la Marque. Le projet vise donc, là également, à la recherche d'un compromis.

e) Le centre hippique

Observations : 11, 19, 21, 26

Le projet ne prévoit rien dans le centre hippique, il demeure clos et inaccessible à la population qui souhaiterait le traverser pour se rendre sur le grand boulevard ou emprunter le tram.

La reconnexion hydraulique et écologique en amont dans le centre hippique n'est pas prévue dans ce projet, elle consomme trop de place par rapport à l'activité du centre. Les réflexions qui s'engageront par la suite sur la poursuite du projet seront concertées avec le centre.

f) L'avenue Leclerc

Observations : 26, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 56, 58, 60, 65, 73, 74, 75, 81, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 98 (les habitants de l'avenue Leclerc ont globalement tous fait les mêmes remarques)

Le projet ne prévoit pas d'ouverture à la circulation piétonne ou cycliste sur la rue, alors qu'elle aurait pu permettre aux habitants du Croix de se rendre à pied ou en vélos jusqu'au grand boulevard et en particulier au tramway. Dans le cadre de ce projet, la rue reste bien fermée et réservée exclusivement à ses habitants.

Des plantations diversifiées (arbres et arbustes) seront réalisées en complément de l'existant entre la voie verte (empruntée uniquement par des piétons ou des vélos) et la clôture située au bout de la rue, afin que la population actuelle et nouvelle de Croix qui empruntera les cheminements et voie verte pour leur promenade ne viennent pas troubler la quiétude des habitants de la rue. Rappelons que la distance entre voie verte et l'extrémité de la rue est de 15 m (5 m de la clôture le long de la parcelle récemment lotie).

La conservation du cadre enterré le long du centre hippique ne changera pas la gestion des crues côté sud de la rue, cependant le retour à un écoulement gravitaire dans le cadre conservé et donc non tributaire de la station de relevage et d'un risque de panne,

améliore la situation. Côté nord, le risque d'inondation est réduit par rapport à l'existant en particulier par la suppression de l'ancienne station de relevage qui subit régulièrement des pannes. Les dimensions de la réouverture le long de la Maillerie sont bien supérieures à celles du cadre en place (dont la taille est identique sous le centre hippique et sous l'avenue Lenôtre), le niveau d'eau, même pendant les plus fortes crues est donc bien inférieur au niveau des berges. L'ensemble de ces éléments ont été calculés et vérifiés grâce au modèle hydraulique qui a en particulier été utilisé pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations.